



Assemblée générale

Cinquante-septième session

32^e séance plénière

Mercredi 16 octobre 2002, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kavan (République tchèque)

*En l'absence du Président, Mlle Clarke
(Barbade), Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5

Points 11 et 40 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil de sécurité (A/57/2 et A/57/2/Corr.1)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes : rapport du Groupe de travail à composition non limitée

M. Mmualefe (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer mon allocution en rendant hommage au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, M. Han Seung-soo, de la République de Corée, qui a assumé la présidence du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Il a été aidé dans cette tâche par ses vice-présidents, les Ambassadeurs Ingólfsson, de l'Islande, et Durrant, de la Jamaïque. Je tiens à les remercier tous pour la coordination excellente qu'ils ont assurée des travaux du Groupe. Le rapport actuel du Groupe de travail est le fruit de leurs efforts infatigables.

Une fois encore le rapport révèle des différences d'opinion considérables sur les questions se rapportant à l'augmentation des membres du Conseil et à son

pouvoir de décision, y compris notamment à la pratique du veto. Néanmoins, ce rapport montre aussi qu'il y a une plus grande convergence de vues sur les questions ayant trait à ses méthodes de travail et à la transparence de ses travaux.

Il est pénible de constater que neuf années de longs débats n'ont pas permis d'aboutir à un accord digne de ce nom sur une question aussi importante que la réforme du Conseil de sécurité. Mais, la question de la réforme du Conseil étant essentielle au succès de notre Organisation, ainsi qu'à son efficacité et, en fin de compte à son existence, nous demeurons toujours aussi décidés à mener ce processus à terme. N'oublions pas que lorsque les dirigeants du monde se sont rencontrés ici à l'occasion du Sommet du Millénaire, ils se sont engagés à redoubler d'efforts pour parvenir à une réforme globale du Conseil sous tous ses aspects. Les efforts que nous déployons par le truchement du Groupe de travail à composition non limitée contribuent à cet objectif clair et sans ambiguïté.

Malheureusement, les engagements qui ont été pris ne se sont pas encore traduits dans la réalité par ceux qui continuent de percevoir le Conseil de sécurité comme un club restreint auquel ne peuvent appartenir qu'un petit nombre de pays. Alors qu'il y a peut-être eu des raisons tout à fait valables de constituer le Conseil de sécurité comme il l'a été lors de sa création, la réalité actuelle impose une transformation complète de la composition du Conseil de sécurité sur la base du principe de la répartition géographique équitable. Ces

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



réalités exigent également que nous tenions notamment compte du rôle croissant que jouent les pays en développement dans les affaires mondiales.

Ma délégation souscrit entièrement à la position adoptée par le Groupe africain et par le Mouvement des pays non alignés, et voudrait donc que la composition du Conseil soit élargie aussi bien dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents pour passer de sa composition actuelle de 15 membres à 26 membres. Par ailleurs, nous demandons, conformément à la position adoptée par le Groupe africain que deux sièges permanents et deux sièges non permanents supplémentaires soient attribués au continent africain; et notre position est arrêtée en la matière.

La question du recours ou de la menace de recours, au veto doit être examinée dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité, car elle en fait partie intégrante. Le Groupe africain estime que le droit de veto devrait dans un premier temps être octroyé aux nouveaux membres permanents d'un Conseil élargi, mais que, par la suite, il faudrait l'abolir et le remplacer par des méthodes de prise de décisions qui soient plus démocratiques et qui reposent sur l'égalité souveraine des États.

L'entêtement de certains à vouloir limiter l'élargissement du Conseil en prétextant qu'un Conseil beaucoup plus large pourrait éventuellement souffrir d'inefficacité donne l'impression que les autres ne sont pas capables de gouverner de manière judicieuse ou d'agir de manière résolue – fait qu'aucune des délégations qui invoquent ces prétextes ne peut prouver. De même, ceux qui militent en faveur d'une augmentation de la seule catégorie des membres non permanents ne s'occupent que d'une partie du problème. Ces même délégations ont insisté pour que l'on maintienne le droit de veto étant entendu que c'est là un outil important de prise de décisions dont dispose le Conseil. Mais le fait est que le droit de veto a uniquement été utilisé pour préserver les intérêts des membres qui en ont fait usage.

Nous constatons, cependant, que les États Membres sont davantage d'accord sur les questions ayant trait aux méthodes de travail du Conseil de sécurité. Voilà qui a permis à un plus grand nombre d'États Membres de participer aux débats consacrés à différentes questions et, partant, d'influer sur les décisions du Conseil. Toutefois, les problèmes de

l'augmentation du nombre des membres du Conseil et la réforme de ses méthodes de travail ainsi que de son processus de prise de décisions font partie d'un tout et devraient donc abordés et réglés en même temps. Ce n'est qu'alors que nous que nous serons parvenus à quelque chose de concret.

Il importe de garantir de bons rapports de travail entre les membres permanents et les membres non permanents du Conseil de sécurité, car ces derniers pourraient bien être marginalisés en étant exclus de consultations qui portent sur des questions qui intéressent vivement un ou plusieurs membres permanents. Une telle situation mettrait en cause la légitimité des décisions prises et des mesures adoptées par le Conseil.

Pour terminer, je tiens à répéter une fois de plus que nous sommes déterminés à poursuivre les efforts que nous déployons en faveur d'une réforme réelle et digne de ce nom. Nous invitons toutes les délégations à participer pleinement aux efforts que déploiera à l'avenir le Groupe de travail à composition non limitée ainsi que d'autres groupes afin d'achever l'examen de cette question de manière à ce que toutes les nations, grandes et petites, puissent assumer la responsabilité collective du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Murargy (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer mes plus sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples indonésien, australien et des autres pays dont des ressortissants ont péri dans les récents attentats terroristes à Bali. Nos espérons sincèrement que ceux qui sont derrière cette tragédie seront traduits en justice.

La République du Mozambique se félicite du débat commun sur le point de l'ordre du jour 11, intitulé « Rapport du Conseil de sécurité » et le point 40 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». Au moment où l'Assemblée générale entreprend des réformes pour améliorer son efficacité et rationaliser ses travaux, le fait de regrouper ces deux questions représente un pas dans la bonne direction.

Ma délégation remercie et félicite le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, du Cameroun, d'avoir présenté le rapport du Conseil à l'Assemblée générale. Je voudrais aussi

féliciter l'Angola, le Chili, l'Allemagne, le Pakistan et l'Espagne de leur élection au Conseil pour la période 2003-2004.

Nous sommes heureux de noter les grandes améliorations apportées au format du rapport. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'inclusion d'une analyse des travaux du Conseil pour la période considérée. Le Conseil de sécurité mérite notre appui dans ses efforts pour améliorer ses méthodes de travail. Nous encourageons les membres du Conseil à considérer avec plus d'attention le point de vue de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Cette première étape étant franchie, nous souhaiterions que des améliorations supplémentaires soient apportées à la section analytique qui ouvre le rapport, afin d'inclure une présentation détaillée des travaux du Conseil, notamment une description des séances du Conseil de sécurité, plutôt qu'une simple énumération, ainsi que plus d'informations sur le climat dans lequel les débats se tiennent et la façon dont les décisions sont prises au sein du Conseil. Cela contribuera à une meilleure compréhension des affaires du Conseil, tout en comblant le fossé entre les membres et les non-membres du Conseil. Nous pensons que la création du site Web du Conseil et le recours plus fréquent aux séances publiques, aux séances d'information et aux consultations avec les pays fournisseurs de contingents, ainsi qu'aux séances mensuelles de récapitulation, ont joué un rôle très important de rassemblement de la famille des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la tenue de débats publics pour permettre une meilleure interaction entre membres et non-membres du Conseil de sécurité. Ces quelques débats, peu nombreux mais fructueux, se sont principalement portés sur des questions qui, en raison de leur caractère général, relèvent en principe de la compétence de l'Assemblée générale. Cela pourrait s'avérer négatif si cela avait pour effet de réduire l'ordre du jour de l'Assemblée générale, en particulier à un moment où il semble qu'il y ait un consensus sur la nécessité de renforcer l'efficacité de l'Assemblée en tant qu'organe principal de l'ONU. En conséquence, je souhaiterais proposer que les futures séances publiques du Conseil de sécurité s'orientent plutôt vers des questions spécifiques dont le Conseil est saisi.

Le rapport du Conseil de sécurité montre clairement les succès et les échecs enregistrés au cours

de la période considérée dans le rapport. Le Conseil a prouvé son efficacité concernant la question du terrorisme, grâce au travail remarquable accompli par le Comité contre le terrorisme, sous la direction de l'Ambassadeur Jeremy Greenstock du Royaume-Uni. Le Conseil de sécurité a aussi obtenu des résultats positifs au Timor-Leste, en Afghanistan et en Sierra Leone. Toutefois, le Conseil a été moins efficace en Afrique et au Moyen-Orient, bien qu'il ait passé la majorité de son temps à débattre des conflits dans ces régions.

Nous pensons que la principale raison de l'échec du Conseil de sécurité dans la région a été l'absence de volonté politique de la part des principaux acteurs au sein du Conseil. Dans les deux cas, nous avons constaté l'adoption de résolutions qui n'ont jamais été appliquées par certaines parties au conflit. Dans une situation analogue, le Conseil de sécurité se serait montré à la hauteur, et aurait essayé de faire respecter ses résolutions, mais des considérations politiques au sein du Conseil ont empêché cet organe de prendre les mesures appropriées. Par ailleurs, l'absence de volonté politique a causé des retards dans des situations où le Conseil aurait pu agir rapidement – par exemple en République démocratique du Congo, où le Conseil de sécurité a été systématiquement incapable de prendre des décisions en rapport avec l'évolution de la situation sur le terrain. Cela est particulièrement fondamental au moment où nous constatons enfin le retrait des troupes étrangères, mais sans un déploiement efficace de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour remplir ce vide. Il est évident que la décision de renforcer la MONUC aurait dû être prise à temps pour éviter cette dangereuse situation. Si nous voulons améliorer les résultats du Conseil de sécurité, il nous faut nous pencher de plus près sur ces questions.

Nos efforts collectifs pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité devraient avoir pour but la démocratisation, la transparence, le sens des responsabilités et l'ouverture du Conseil. Nous sommes troublés d'entendre les rumeurs qui circulent de plus en plus souvent sur ces questions considérées comme très sérieuses et primordiales, selon lesquelles il y a une division marquée au sein de la communauté des membres du Conseil de sécurité. Alors que le Conseil semble faire des progrès pour s'ouvrir davantage à l'ensemble des Membres de l'ONU, grâce aux séances publiques et aux séances d'information,

nous entendons de plus en plus souvent que les membres non-permanents sont marginalisés lorsque les cinq membres permanents se consultent, parviennent à un consensus et le soumettent aux autres en tant que fait accompli. Cette situation crée un climat de malaise et risque d'entamer la crédibilité du Conseil. Il ne devrait pas y avoir de membres du Conseil de première ou de deuxième classe. Les consultations entre membres du Conseil devraient être ouvertes, inclusives et transparentes, de préférence avec la participation de l'ensemble des Membres de l'Organisation, ce qui renforcera sa crédibilité en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales.

La démocratisation, la transparence et l'ouverture du Conseil de sécurité devraient donc être au cœur de sa réforme. Cela suppose de se pencher sur la composition actuelle du Conseil de sécurité afin qu'elle reflète la réalité actuelle de la communauté internationale. Cela ne peut être réalisé que par un élargissement du Conseil de sécurité. En examinant la composition du Conseil de sécurité, le critère ne devrait pas être restrictif, mais, plutôt, représentatif et équitable. Ainsi, nous ne devrions pas être seulement guidés par le pouvoir militaire ou économique des candidats. D'autres éléments, comme l'autorité morale et une représentation géographique équitable, devraient être dûment pris en compte. En conséquence, nous devrions garder à l'esprit que les pays en développement méritent une représentation équitable au Conseil.

Dans la composition actuelle du Conseil, l'Afrique est le continent le plus sous-représenté, et c'est une situation à laquelle il faut remédier. Nous réaffirmons la position de l'Afrique exprimée dans la Déclaration de Harare de l'Organisation de l'unité africaine de 1997, à savoir que notre continent africain devrait se voir attribuer deux sièges permanents, ainsi que deux sièges non permanents supplémentaires. Cela donnerait à l'Afrique une représentation équitable au Conseil de sécurité.

Abandonner progressivement le droit de veto pourrait aussi renforcer la démocratisation. Le droit de veto est un privilège injuste et unilatéral qui a rogné la légitimité du Conseil. Son usage abusif ou la menace d'y recourir a virtuellement paralysé le Conseil et a contribué à éroder son efficacité. C'est pourquoi ma délégation rejoint les autres délégations qui prônent l'élimination progressive du veto.

Nous atteindrons bientôt les 10 années de débat infructueux sur la réforme du Conseil de sécurité. Il est peut-être temps de repenser l'ensemble du processus. La démocratisation du Conseil de sécurité est une obligation et nous devrions tous faire preuve de souplesse en vue d'y parvenir.

M. Lamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer en transmettant les sincères condoléances du Malawi au Gouvernement et au peuple indonésiens et à toutes les familles endeuillées et touchées par le tragique attentat à la bombe qui a coûté la vie à 200 innocents, il y a quatre jours. Cet acte inacceptable et affligeant atteste, une fois encore, de la montée du terrorisme qui constitue de plus en plus aujourd'hui une menace à la sécurité mondiale.

La délégation du Malawi remercie le Président de l'occasion qui lui est donnée de participer avec les autres orateurs au débat sur le rapport du Conseil de sécurité. Alors que nous examinons le rapport du Conseil, publié sous les cotes A/57/2 et A/57/2/Corr.1, je voudrais féliciter le Conseil pour ce document exhaustif, qui couvre la période allant du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002. Le Conseil a produit un catalogue clair et détaillé de ses travaux et de ses résultats durant la période à l'examen. Il s'est efforcé de conformer le rapport aux directives de présentation contenues dans le document S/2002/199, en date du 26 février 2002. En outre, le résumé analytique que contient le rapport est un outil très utile.

Si le rapport permet de prendre note des résultats du Conseil de sécurité, on peut aussi se demander dans quelle mesure le Conseil a répondu à nos attentes. La réponse est plus difficile. Tout en agissant selon le texte actuel de la Charte des Nations Unies, ses résultats auraient-il pu être différents sans pour autant contrevenir à ce code de procédure traditionnel, établi de longue date ? Ces questions permettent de prendre en compte la nécessité de revoir la structure et les règles de procédure du Conseil.

Voilà maintenant plusieurs années que la question de la réforme du Conseil de sécurité et, en fait, du système des Nations Unies occupe nos esprits, dans un souci de revitalisation démocratique. J'espère que les débats comme celui que nous tenons aujourd'hui viendront enrichir nos vues quant au format le plus approprié pour le Conseil de sécurité dans un monde en constante évolution.

Depuis la fin des années 80, date à laquelle l'idée de réformer le Conseil de sécurité a commencé à se répandre, de nombreux événements sont intervenus sur la scène internationale et de nombreux conflits politiques et armés ont éclaté. Le Conseil de sécurité a joué son rôle fondamental face à de tels éléments de déstabilisation en recourant aux négociations de paix, et aux activités de maintien voire de rétablissement de la paix. Depuis la création du Groupe de travail par la résolution 48/26 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1993, afin de lancer la réforme du Conseil de sécurité, beaucoup d'efforts ont été déployés dans ce sens. Ce n'est pas un hasard si l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité a été identifiée comme l'une des questions les plus cruciales du processus de réforme. En fait, la tâche initiale du Groupe était d'examiner la question de l'augmentation numérique des membres du Conseil de sécurité et de la représentation équitable en son sein. Depuis 1994, année où le Groupe a entamé ses travaux, l'Assemblée générale a toujours été saisie des résultats des délibérations du Groupe.

Parmi les thèmes principaux mis en lumière jusqu'à présent par les délibérations sur la réforme du Conseil, on compte les méthodes de travail du Conseil en relation avec la transparence ; son processus de prise de décisions, y compris le veto ; l'augmentation du nombre des membres permanents et non-permanents du Conseil ; et la création d'un mécanisme de surveillance des résultats d'un Conseil élargi.

Depuis la signature de la Charte des Nations Unies en 1945, le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation, a parfois été décrit comme ayant des méthodes trop conservatrices et peu sensibles aux évolutions de l'environnement mondial. Créé à la fin de la Seconde Guerre mondiale et composé exclusivement, pour ce qui est des cinq membres permanents, des nations victorieuses, le Conseil de sécurité constitue une minorité à laquelle on a confié le pouvoir de prendre, pour la majorité, des décisions cruciales s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Certains ont vu le Conseil de sécurité comme la main punitive des nations victorieuses. C'est là une allégation élémentaire qui met en relief l'absence de transparence dans la prise des décisions. Sur ce point, je voudrais féliciter le Conseil de sécurité pour les avancées positives réalisées dans ses travaux, et qui ne se manifestent pas seulement lors des réunions d'information quotidiennes

du Président avec la presse ou de la publication anticipée des prévisions mensuelles provisoires, mais aussi lors des débats publics ponctuels sur de nombreuses questions régionales ou internationales importantes qui sont ouverts à tous les États Membres. Ces échanges publics doivent être encouragés et institutionnalisés pour améliorer la transparence et la responsabilité. Tout aussi importante est la relation de plus en plus étroite et la synergie entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social s'agissant des questions communes aux deux organes.

La pratique actuelle selon laquelle le Président du Conseil tient les non-membres informés doit demeurer. Dans le même esprit de responsabilité, la participation active des membres élus du Conseil aux consultations officielles sur les questions internationales et régionales est nécessaire et ne fera qu'accroître la légitimité des décisions du Conseil tout en garantissant un exercice plus complet de l'obligation redditionnelle. Ce serait pour les États Membres un progrès substantiel de recevoir du Président, par la voie de leurs missions permanentes auprès de l'ONU, des résumés des séances d'information à l'intention des non-membres.

Un grand nombre de préoccupations continuent d'être exprimées quant à l'augmentation souhaitable du nombre des membres et quant à la nécessité d'une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité, afin de promouvoir le renforcement véritable de ses fonctions. La situation actuelle est pratiquement la même qu'en 1945. Certains progrès ont été effectués sur certaines questions, telle la présence d'une représentation non permanente au sein du Conseil. Mais maintenir le nombre actuel des membres ne permettra pas de répondre efficacement et de manière appropriée aux intérêts du monde moderne, ni aux exigences de promotion d'une culture démocratique. À cet égard, le Malawi réaffirme la position de l'Union africaine qui vise à redresser cette situation peu satisfaisante.

Il faut procéder à l'examen urgent de la question de l'augmentation du nombre des sièges tant permanents que non-permanents au Conseil. Le Malawi appuie la position de l'Union africaine exposée dans la Déclaration de Harare faite par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de 1993, qui préconise une augmentation numérique des membres du Conseil de 15 à 26 membres, proportionnelle à l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation, qui

sont désormais 191 au total. Les nouveaux membres du Conseil devraient être choisis à la fois parmi les pays développés et les pays en développement.

À cet égard, la position africaine n'est pas favorable à une augmentation qui se limiterait seulement aux sièges non permanents. Une véritable réforme doit comprendre des changements numériques au niveau tant des permanents que des non permanents, afin de refléter de manière appropriée les intérêts et les réalités à la fois des pays développés et des pays en développement. Les 26 sièges proposés au total devraient être attribués selon le principe de la représentation géographique équitable pour garantir un partage plus efficace de la responsabilité collective de la surveillance et du maintien de la paix internationale.

L'immense attention accordée ces dernières années par le Conseil de sécurité aux questions africaines et l'étendue de ses activités dans ce domaine justifient la nécessité d'accroître le nombre des sièges africains au Conseil. Le Malawi rappelle et soutient pleinement la proposition de l'Union africaine aux termes de laquelle au moins deux sièges permanents et cinq sièges non permanents supplémentaires seraient attribués au continent africain dans le cadre d'un Conseil élargi. Les deux sièges permanents pour l'Afrique seraient pourvus selon un système de roulement conçu par les Africains eux-mêmes. On compte que les nouveaux membres du Conseil de sécurité élargi jouiront des mêmes pouvoirs et prérogatives que ceux qui sont déjà en poste.

La répartition des sièges permanents et non permanents satisfera aux critères d'équité régionale et géographique.

Les droits de veto au Conseil de sécurité sont un éternel sujet de préoccupation, dans la mesure où ils vont à l'encontre de l'approche démocratique du travail du Conseil de sécurité. Certes, la prérogative du veto est consacrée dans la Charte des Nations Unies de 1945, mais, au fil des années, sa pertinence s'est amoindrie au sein d'une Organisation fondée sur les principes de liberté et de démocratie. Par conséquent, le réexamen et l'élimination progressive du droit de veto doivent tenir une place prépondérante dans la réforme du Conseil, dans l'intérêt de la démocratie et de l'égalité entre les États souverains. En attendant sa disparition complète, les nouveaux membres permanents proposés du Conseil de sécurité doivent détenir un droit de veto. Ma délégation pense qu'une

réforme du Conseil de sécurité doit intervenir à intervalles réguliers – tous les 10 ans – afin d'en suivre de très près l'efficacité et de proposer des mesures de revitalisation, ce qui exige beaucoup de souplesse.

Le XXI^e siècle exige comme jamais de faire preuve de courage, à l'heure où nous abordons ces ambitieuses propositions de réforme dans le but de donner un nouveau souffle au Conseil de sécurité et, en fait, à l'Assemblée générale ainsi qu'à l'ONU dans son ensemble. Nous avons besoin de définir énergiquement la dynamique d'intégration dans notre travail. Impossible sans changement structurel, la réforme constitue une composante cruciale du succès et de la productivité de toute organisation.

En conclusion, ma délégation aimerait souligner combien l'ONU, et en fait le Conseil de sécurité, sont irremplaçables pour maintenir la paix et la sécurité mondiales. Les mesures de réforme proposées, qui nécessiteraient un calendrier de mise en oeuvre approprié, visent à améliorer la structure et les procédures du Conseil afin que celui-ci puisse s'adapter à l'évolution en cours. Cette réforme vise à aboutir – pour reprendre les termes de l'Italie – aux attentes générales de démocratie, d'universalité et d'intégralité, cela dans le but de relever les défis planétaires du XXI^e siècle.

L'ONU et le Conseil de sécurité offrent le dernier espoir de voir la paix sur terre, qu'il faut certes défendre. La réforme accélérera la réalisation d'un monde plus à même d'instaurer la paix et la sécurité. Agissons donc avec courage et de façon désintéressée.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais tout d'abord exprimer notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple indonésiens à la suite des tragiques événements de Bali. Nous condamnons énergiquement cet attentat dans lequel ont péri un si grand nombre de victimes innocentes. Nous prions les autorités indonésiennes de transmettre nos condoléances aux familles des victimes, parmi lesquelles figurent des ressortissants brésiliens.

Le débat sur le rapport du Conseil de sécurité réaffirme les responsabilités de l'Assemblée générale vis-à-vis des questions véritablement importantes pour l'ensemble des Membres. Il ne s'agit pas d'une simple formalité. La performance du Conseil de sécurité pour les 12 derniers mois est mitigée.

En ce qui concerne les résultats positifs, citons l'évolution satisfaisante de la situation au Timor-Leste et en Angola. Signalons également la réaction rapide au défi posé par le terrorisme. En revanche, les délibérations du Conseil semblent avoir peu d'impact sur les autres parties de l'Afrique.

Quant au Moyen-Orient, les quatre résolutions consécutives adoptées par le Conseil de sécurité n'ont pas été assez vigoureuses pour entraîner une évolution visible de la situation. En l'occurrence, le défi consiste à véritablement évaluer la responsabilité collective qui incombe aux Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité, en faisant redémarrer le processus de paix et en jetant des bases viables autorisant la renaissance de l'espoir et de la sécurité pour tous les peuples de la région.

Certes, nous soutenons les efforts déployés par le Quatuor ainsi que les initiatives des dirigeants de la région, mais nous pensons que le Conseil de sécurité peut et doit faire davantage.

Ainsi, il devrait activement chercher à réactiver un processus politique engageant toutes les parties de la région. Il devrait également envisager un contrôle sur le terrain afin d'aider à la mise en oeuvre des accords conclus entre les parties et de protéger suffisamment les civils des territoires occupés. Par ailleurs, le Conseil devrait adopter une démarche plus déterminée et recourir à tous les mécanismes dont il dispose pour veiller à l'exécution de ses décisions.

Nous réaffirmons que des mesures coercitives ne peuvent être appliquées qu'avec l'autorisation explicite du Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de la Charte. Dans tous les cas, le recours à la force doit être en proportion des menaces posées à la paix et à la sécurité internationales.

L'Organisation est préoccupée par le fait que l'Iraq ou un autre État Membre puisse ignorer de façon aussi flagrante les décisions du Conseil, ce qui n'est pas sans conséquence pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous présenterons au Conseil de sécurité nos vues sur cette question délicate au cours d'un débat public, cet après-midi, organisé en temps utile.

Nous nous félicitons des innovations de contenu et de présentation que comporte le rapport soumis cette année par le Conseil. Cependant, le rapport ne reflète toujours pas la complexité et l'importance du travail du

Conseil de sécurité. Il demeure davantage un recueil des décisions adoptées qu'un compte rendu précis des débats qui ont été tenus. Il n'est que légitime que l'Assemblée générale reçoive davantage d'informations sur le processus de prise de décisions et sur les positions de chaque membre au sein du Conseil. Nous pensons également que le Conseil devrait présenter des rapports spéciaux à l'Assemblée, conformément aux termes de l'Article 24 3) de la Charte.

Nous nous félicitons de constater qu'au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a sensiblement amélioré ses méthodes de travail. Celui-ci a gagné en transparence, permettant ainsi à davantage de membres des Nations Unies de participer aux débats. L'efficacité et l'efficacités s'améliorent normalement en même temps que la transparence. Cela est également vrai pour les nouveaux mécanismes de consultation avec les pays fournisseurs de contingents.

Nous saluons la tenue de séances de synthèse mensuelles, même si certains membres du Conseil persistent à être sceptiques à leur égard. Ces séances de synthèse renforcent la transparence et la synergie du travail du Conseil.

J'aimerais néanmoins signaler que, dans une large mesure, il reste à institutionnaliser ces évolutions positives. Par ailleurs, de nouvelles améliorations restent possibles. Les non-membres devraient plus régulièrement être invités à assister aux séances d'information organisées par le Secrétariat.

Nous sommes également favorables à une certaine institutionnalisation des consultations officieuses plénières. Le Conseil de sécurité continue de mener la plus grande partie de ses travaux dans le cadre de séances à huis clos, contrevenant ainsi bien souvent de façon évidente aux Articles 31 et 32 de la Charte. De plus, il prend des décisions concrètes au cours de consultations officieuses à huis clos, décisions qui ont parfois de très fortes incidences budgétaires.

À cet égard, le Conseil de sécurité ne semble connaître aucune limite en ce qui concerne les dépenses qu'il mandate, ce qui implique des conséquences budgétaires pour l'ensemble des Membres. Les membres du Conseil arrêtent souvent des décisions sans en connaître exactement les implications financières. Nous pensons qu'il serait utile d'envisager l'adoption, au Conseil, d'une pratique

similaire aux états d'incidences sur le budget-programme propres à l'Assemblée générale.

S'il existe un domaine où un changement immédiat est nécessaire, c'est bien celui de l'exclusion dont semblent être l'objet les membres élus lors des débats menés au sein du Conseil. La contribution active des membres élus doit être prise en compte dans toutes les décisions du Conseil, ce depuis leur élaboration.

Je vais maintenant me tourner vers des sujets qui figurent dans le rapport (A/56/47) du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité. Il est capital que le Conseil de sécurité soit perçu comme un organe à la crédibilité et à la légitimité incontestées afin qu'il puisse exercer son autorité comme il convient. La composition actuelle du Conseil ne reflète pas de façon appropriée les nouvelles réalités du monde, le nombre accru des Membres de l'Organisation ou le rôle renforcé des pays en développement dans les affaires du monde.

Une large convergence de vues existe quant à la nécessité d'élargir le Conseil, et la vaste majorité des États Membres soutiennent une augmentation tant du nombre des membres permanents que du nombre des membres non permanents. Le Brésil estime qu'une représentation équitable au Conseil ne saurait être obtenue que par un élargissement des deux catégories, avec de nouveaux membres permanents tant de pays développés et que de pays en développement, portant le nombre total des membres du Conseil à environ 25.

Le Brésil est favorable à une limitation du droit de veto, en prévision de son élimination progressive. En tant que première étape, le veto devrait être limité aux décisions prises au titre du Chapitre VII de la Charte.

Nous appuyons également l'instauration d'un examen périodique afin de veiller à ce que les changements sur lesquels nous pourrions nous prononcer à l'heure actuelle ne demeurent pas en vigueur éternellement.

Nous sommes tous profondément frustrés que nos efforts pour réformer le Conseil de sécurité n'aient pas été suivis d'effets, en particulier en ce qui concerne les questions relatives au groupe 1. Alors que nous examinons les moyens de faire avancer cet exercice, nous nous tournons de nouveau vers le Président de

l'Assemblée générale. Son dynamisme est un facteur clef du processus dans son ensemble.

J'aimerais suggérer une fois de plus que nous évitions par tous les moyens de nous lancer dans une nouvelle série de discussions générales. Le moment est venu de commencer à tirer les conclusions du débat qui a cours depuis 10 ans et de préparer le terrain à des décisions susceptibles de donner une orientation précise au processus de réforme.

Dans l'étape suivante, nous devrions essayer de convenir de la taille d'un Conseil de sécurité réformé. À partir de là, nous pourrions commencer à travailler sur des modèles possibles d'élargissement du Conseil, afin qu'un train de réformes puisse être conçu dans un avenir prévisible.

Comme l'a dit le Secrétaire général Kofi Annan dans son rapport sur le renforcement du système des Nations Unies,

« aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil » (A/57/387, par. 20).

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): Nous voudrions d'emblée exprimer notre reconnaissance au Groupe de travail à composition non limitée pour les efforts qu'il a déployés en vue d'obtenir un accord sur les moyens appropriés permettant de renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous remercions également le Secrétariat de ses efforts pour élaborer le rapport du Conseil de sécurité (A/57/2) sous sa nouvelle présentation.

Le « Rapport du Conseil de sécurité » et la « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes » sont deux des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, du fait du rôle fondamental et vital du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, fondé sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Les Émirats arabes unis souscrivent à ce qu'affirme le rapport du Conseil de sécurité concernant les progrès que le Conseil a réalisés dans ses méthodes de travail ces dernières années, telles que l'accroissement du nombre de séances publiques, de plus grandes possibilités pour les États non membres

de participer aux activités du Conseil, et des réunions d'informations à l'intention de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous apprécions également l'élargissement du champ des questions et des préoccupations examinées par le Conseil : des questions relatives à la paix et à la sécurité, telles que le maintien de la paix, les femmes et les conflits armés et le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix, les enfants et les conflits armés, et le terrorisme. Le Conseil de sécurité a réussi à attirer l'attention sur ces questions et a obtenu des résultats remarquables, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

En dépit des progrès réalisés dans un certain nombre de questions de procédures et de fond, il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas résolu certaines questions fondamentales qui sont au centre de ses responsabilités en tant qu'organe international, à savoir mettre fin aux attaques et à l'occupation étrangère, assurer le rétablissement de la paix et le maintien de la paix et de la sécurité. Cet échec est dû à la politique de deux poids, deux mesures, au manque de représentation équitable et au droit de veto détenu par certaines nations et qui leur permet de prendre des décisions de la plus haute importance qui ont une incidence sur la vie de peuples entiers.

Les débats au sein du Groupe de travail au cours des neuf dernières années montrent qu'il est nécessaire de restructurer le Conseil de sécurité et de renforcer la transparence de ses travaux. Tous les documents de travail présentés par des États, des organisations et des groupes régionaux ont convenu de l'importance de la réforme du Conseil afin de renforcer et d'accroître son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'améliorer son efficacité pour qu'il puisse relever les défis du XXI^e siècle. Ils ont aussi souligné l'augmentation constante du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le nombre des Membres de l'ONU a plus que triplé depuis la fondation de l'Organisation ; en conséquence, il est logique d'accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité d'une façon qui soit proportionnelle à l'augmentation du nombre des États Membres de l'ONU, ainsi qu'à l'accroissement des préoccupations d'ordre politique et sécuritaire du Conseil.

Cependant, en dépit de l'accord convenu entre les États Membres quant au principe du changement et de la réforme, le Groupe de travail n'a pas pu se mettre d'accord sur la nature des changements requis pour ce

qui est du nombre des membres du Conseil et pour ce qui est des méthodes de travail et des procédures du Conseil.

Les Émirats arabes unis sont très préoccupés par la question du renforcement du rôle de l'ONU et de ses organes principaux – en particulier le Conseil de sécurité, par le biais de la restructuration du Conseil et du renforcement de la transparence et de l'objectivité dans ses méthodes de travail et ses résolutions. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis demandent ce qui suit : premièrement, que l'on soutienne et mette en oeuvre le principe d'une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité jusqu'à un niveau qui permettrait d'améliorer son efficacité et son utilité lorsqu'il adopte des résolutions ou prend des mesures relatives aux conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales. Cette augmentation serait conforme au principe de l'égalité souveraine des États Membres et d'une représentation géographique équitable, et irait dans le sens de l'universalité du Conseil.

Deuxièmement, tout nouveau format de restructuration du Conseil de sécurité et toute augmentation du nombre de ses membres doivent tenir compte du déséquilibre actuel qui existe s'agissant de la représentation des pays en développement, aux fins de corriger le déséquilibre dans la représentation géographique et de renforcer l'équilibre politique au Conseil.

Troisièmement, nous demandons qu'un siège permanent soit alloué aux pays du Groupe arabe au Conseil, en fondant l'attribution du siège sur le principe de rotation et de coordination entre les pays arabes, conformément aux règles suivies par la Ligue des États arabes ainsi qu'au sein des Groupes africain et asiatique.

Quatrièmement, en cas d'accord sur une augmentation du nombre de sièges permanents au Conseil de sécurité, ces sièges doivent être alloués aux États qui ont prouvé, dans leurs relations avec l'Organisation des Nations Unies, qu'ils étaient attachés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et à la réalisation des buts et des principes énoncés dans la Charte dans les volets politique, économique et social. Nous demandons que ces États soient élus par l'Assemblée générale, suivant les critères et les procédures qui auront été convenues.

Enfin, nous devons définir les limites et les restrictions quant au recours au droit de veto et adopter

les propositions constructives qui ont été présentées à cet égard afin de s'entendre sur des termes acceptables pour toutes les parties, le but étant de garantir que le Conseil soit neutre et objectif dans l'accomplissement de ses responsabilités et d'empêcher que certains membres permanents du Conseil ne mènent des politiques partiales et discriminatoires.

Les Émirats arabes unis sont extrêmement déçus de ce que le Conseil n'ait pas veillé à l'application de ses résolutions relatives au Moyen-Orient, en particulier la question palestinienne. Le peuple palestinien est soumis à des tueries et à des actes de génocide quotidiens de la part des forces d'occupation israéliennes, sans que le Conseil intervienne pour contraindre Israël, la puissance occupante, à respecter toutes les résolutions précédentes du Conseil relatives à la question palestinienne. Israël continue de perpétrer des massacres de civils innocents et d'endommager l'infrastructure de l'Autorité palestinienne, en violation des lois internationales et des instruments des droits de l'homme, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Le Conseil ne fait cependant rien pour forcer Israël à respecter ses résolutions, dont la plus récente a été la 1435 (2002). Israël a publiquement défié cette résolution, alors que tous les membres du Conseil en ont exigé l'application. Le Conseil a été incapable d'imposer son autorité à Israël, et du coup, il a parfois modifié, voire annulé, ses résolutions, comme cela a été le cas avec la résolution 1405 (2002) qui cherchait à envoyer une mission d'établissement des faits à Djénine, dans les territoires palestiniens occupés.

Dans ce contexte, nous exigeons que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, assume ses responsabilités à cet égard, et use de son autorité pour veiller à la pleine application de toutes ses résolutions, en particulier les résolutions relatives à la situation au Moyen-Orient et à la question palestinienne. L'objectif serait de maintenir la paix et la sécurité internationales et de mettre fin au massacre de civils innocents, conformément à la quatrième Convention de Genève et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous espérons que notre débat sur ce point entraînera des progrès tangibles sur la voie d'une réforme nécessaire dans la structure du Conseil et d'un accroissement du nombre de ses membres en

vue d'une représentation équitable, le but étant de renforcer sa crédibilité et son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. De Loecker (Belgique) : Ma délégation tient avant tout à saluer les efforts qui ont été fournis cette année, en particulier par l'Ambassadeur Mahbubani et son équipe, pour raccourcir et rendre plus substantiel le rapport du Conseil de sécurité (A/57/2). Nous avons trouvé la synthèse analytique, rédigée en guise d'introduction particulièrement intéressante. Elle témoigne du haut degré d'activité du Conseil durant l'année écoulée.

Le Conseil a relevé avec rapidité et efficacité les nombreux défis auxquels il a été confronté, en particulier bien entendu celui de la lutte contre le terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001, défi dont l'acuité a une nouvelle fois été mise en évidence par l'attentat odieux du week-end dernier à Bali. Ma délégation condamne avec la plus grande fermeté cet attentat, et présente ses plus sincères condoléances aux délégations indonésienne et australienne, ainsi qu'aux familles des victimes.

Ma délégation constate avec satisfaction que les différentes situations de conflits en Afrique ont, à juste titre, continué à faire l'objet de la plus grande attention du Conseil au cours de l'année écoulée, et l'encourage à renforcer encore cette attention, et plus encore son action sur le terrain, en particulier en République démocratique du Congo.

Ma délégation relève également que le Groupe de travail sur les sanctions a repris ses travaux, sous la présidence à présent de l'Ambassadeur Belinga-Eboutou du Cameroun. Il s'agit d'un dossier auquel ma délégation attache une très grande importance. Il est en effet urgent de tirer les leçons des nombreuses études et analyses qui ont été effectuées ces dernières années sur la question des sanctions. Il convient, notamment, d'améliorer le fonctionnement des différents mécanismes de suivi des régimes de sanctions existants. La Belgique espère que le Groupe de travail formulera des recommandations concrètes à cet égard.

Ma délégation se réjouit des progrès qui ont été effectués en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, qui vont dans la direction d'une plus grande transparence. Comme le Secrétaire général, nous estimons qu'il serait opportun de codifier les nouvelles pratiques ainsi développées. Il convient par ailleurs d'aller plus loin, par exemple en ce qui concerne la

concertation avec les pays fournisseurs de contingents, qui devrait être plus substantielle.

La réforme du Conseil de sécurité est un sujet qui nous tient particulièrement à coeur. Il est en effet de la plus haute importance de garantir à long terme la légitimité en même temps que l'efficacité de cet organe dont nous connaissons tous les responsabilités cruciales en matière de paix et de sécurité. C'est la crédibilité de l'ensemble du système des Nations Unies qui est en jeu.

La Belgique regrette que les travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité n'aient guère progressé durant la cinquante-sixième session de notre Assemblée. Nous restons pourtant persuadés qu'une solution est possible. Comme les membres le savent, la Belgique, avec un groupe de pays qui partagent cette conviction, a présenté des propositions pragmatiques visant à l'élargissement des deux catégories des membres du Conseil ainsi qu'à une limitation de l'exercice du droit de veto. Nous sommes convaincus que ce sont des éléments nécessaires pour parvenir à une réforme équilibrée et réaliste qui rencontre les souhaits d'une très vaste majorité des États Membres.

En quelque sorte, nous disposons de tous les ingrédients et nous avons une idée relativement précise de ce que pourrait être la recette. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique d'aller de l'avant, de faire les pas nécessaires pour rapprocher les positions. Nous savons tous que l'élargissement du Conseil et la question de l'exercice du droit de veto continuent à faire l'objet de divergences. Mais il n'est pas de divergence qui ne puisse être dépassée si nous avons réellement la volonté d'arriver à un résultat et de faire à cette fin les compromis nécessaires. C'est pourquoi c'est surtout une approche politique qui s'impose à ce stade.

Je voudrais encourager le Président de notre Assemblée à poursuivre dans cette voie et à prendre durant cette session les initiatives qui s'imposent. Certes, la tâche n'est pas facile, mais l'enjeu est à la hauteur des difficultés. L'Assemblée peut compter dans cette entreprise sur le soutien déterminé de ma délégation.

M. Gansukh (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour exprimer nos condoléances aux Gouvernements et

aux peuples de l'Indonésie et d'autres pays dont des ressortissants ont péri dans l'attentat terroriste perpétré sur l'île de Bali. Ce massacre aveugle de civils innocents montre clairement le danger que le terrorisme international pose à la paix et à la tranquillité dans le monde, et cet acte appelle donc des mesures urgentes et efficaces pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Ma délégation, comme de nombreux autres orateurs qui l'ont précédée, se félicite du format amélioré et de la présentation concise du rapport du Conseil. Nous apprécions particulièrement les comptes rendus analytiques ajoutés pour la première fois au rapport annuel. Toutes ces modifications permettent d'avoir un aperçu plus clair du travail du Conseil et, par là, de réfléchir de façon plus approfondie et de faire des analyses plus fouillées sur le fonctionnement d'ensemble du Conseil de sécurité.

S'agissant du rapport annuel, je partage le point de vue de l'Ambassadeur de Singapour, M. Mahbubani, sur la nécessité de formuler un ensemble de critères communs permettant d'évaluer le *modus operandi* du Conseil. Ma délégation estime que les quatre premières questions proposées par l'Ambassadeur pourraient servir de base à l'élaboration de critères acceptables par toutes les délégations intéressées.

L'année à l'examen a été, comme l'indique le rapport, l'une des plus chargées dans l'histoire du Conseil de sécurité. Outre les nouvelles responsabilités qui lui ont incombé après l'adoption de la résolution 1373 (2001), le Conseil s'est occupé de la mise en place de l'Administration intérimaire de l'Afghanistan et du maintien de la paix à Kaboul et dans les zones avoisinantes. La Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, sous mandat du Conseil, a permis de mettre en place un État indépendant au Timor oriental. Le Conseil de sécurité a participé aux activités de rétablissement, maintien et consolidation de la paix de la corne de l'Afrique à la région des Grands Lacs. Beaucoup d'autres questions importantes liées au Moyen-Orient, à l'Iraq, au Kosovo, à la Bosnie-Herzégovine, à Chypre, à la lutte contre le terrorisme et au maintien de la paix, entre autres, ont fait l'objet de délibérations au Conseil ou sont examinées régulièrement.

La dégradation globale de la situation au Moyen-Orient reste une grande source de préoccupation. Mais

même dans cette région, les bases d'une paix durable existent dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Bien que la paix reste fragile dans de nombreuses régions d'Afrique, les signes de réconciliation nationale sont évidents, en même temps que la volonté politique de régler les différends de façon pacifique.

Parallèlement à la gestion des crises urgentes dont je viens de parler, le Conseil de sécurité s'est employé à améliorer notablement ses méthodes de travail sur les plans tant qualitatif que quantitatif. Il travaille de façon plus transparente et permet plus facilement aux pays non membres du Conseil de participer à ses délibérations. Les séances de synthèse mensuelles sont une bonne occasion de débat interactif entre pays membres et non membres du Conseil.

Nous nous félicitons de la plus grande fréquence des séances publiques et des réunions d'information. Je voudrais citer, à cet égard, l'Ambassadeur de France, M. Levitte, qui a fait observer dans son intervention au Conseil sur les méthodes de travail de cet organe, le 26 septembre dernier, que :

« nous sommes partis d'une période d'hibernation à une période d'évolution de plus en plus rapide ». (*S/PV.4616, p. 7-8*)

Ma délégation se félicite grandement de ces changements, qui apportent de la vitalité au travail du Conseil et permettent d'accroître la crédibilité de l'ensemble de l'Organisation. Toutefois, il convient à notre avis de poursuivre les efforts pour accroître la transparence et l'efficacité des méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Tout en partageant le sentiment de frustration de beaucoup face au manque de progrès concrets enregistrés en ce qui concerne la représentation équitable des Membres de l'ONU au Conseil de sécurité et leur augmentation, nous attribuons les difficultés rencontrées au caractère politique névralgique de ce problème. Nous espérons que le Groupe de travail continuera de chercher une solution à ce problème. Comme beaucoup d'autres, nous continuons à penser que le Conseil doit être élargi dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents.

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord faire écho aux autres orateurs et adresser nos sincères condoléances au peuple et au

Gouvernement indonésien ainsi qu'aux autres pays qui viennent de perdre un grand nombre de leurs ressortissants. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques l'odieux attentat terroriste commis sur l'île de Bali contre des civils innocents.

Je tiens à exprimer les remerciements de ma délégation au Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur du Cameroun, M. Belinga-Eboutou, pour sa présentation du rapport, ainsi qu'aux délégations du Royaume-Uni et de Singapour pour leur précieuse contribution au rapport annuel du Conseil de sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Allemagne, l'Angola, le Chili, l'Espagne et le Pakistan de leur élection aux sièges de membres non permanents du Conseil.

La Hongrie salue la décision de regrouper les deux questions inscrites à l'ordre du jour d'aujourd'hui; nous espérons sincèrement que ce type de rationalisation des débats de l'Assemblée générale permettra une utilisation plus efficace de notre temps précieux. Ma délégation reconnaît avec satisfaction que le rapport de cette année comporte quelques améliorations notables sur les plans qualitatif et quantitatif. Le document est sensiblement plus court et son introduction nous donne enfin quelque idée de la façon dont les membres du Conseil voient l'évolution des grandes questions inscrites à leur ordre du jour pendant une période – cette année – que le rapport appelle l'une des plus chargées de son histoire. En revanche, cette introduction est loin de pouvoir fournir une véritable analyse des événements et des réponses apportées par le Conseil, tout en étant beaucoup trop longue, avec ses 290 pages, par comparaison avec les 39 pages du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, document considéré par de nombreux États Membres, au cours du débat de l'an dernier, comme un exemple à suivre.

Le Conseil de sécurité a remporté d'importants succès au cours de la période considérée. La rapidité et la pertinence des mesures qu'il a prises en réponse à l'attentat terroriste du 11 septembre lui ont valu une reconnaissance mondiale ainsi qu'une crédibilité et une cohésion accrues. Nous saluons également le travail remarquable de son Comité contre le terrorisme, mis en place récemment, et son travail de mobilisation de l'ensemble des Membres de l'ONU dans la lutte mondiale contre le fléau du terrorisme. L'aide apportée au Timor-Leste dans sa transition vers l'indépendance complète, la gestion du retrait progressif de la Mission

de l'ONU en Bosnie-Herzégovine et la supervision de la mise en place de l'autonomie substantielle accordée au peuple du Kosovo ne sont que quelques-uns des succès que l'on doit indubitablement au Conseil.

La Hongrie tient à signifier officiellement sa satisfaction face à la transparence accrue du fonctionnement du Conseil au cours des dernières années. Le nombre croissant de séances publiques permet d'accéder plus facilement aux informations fournies par le Secrétariat et donne davantage d'occasions aux pays non membres du Conseil d'exprimer leurs vues. Toutefois, ces séances prolongées se réduisent souvent à de simples répétitions de positions nationales bien connues, à des déclarations répétitives sans dialogue réel sur le sujet en question. De temps en temps, ces séances publiques semblent se rapprocher de plus en plus d'une tâche obligée, d'un rite politique auquel doivent se plier par devoir les membres comme les non-membres. L'espoir qu'elles suscitent en est diminué d'autant et il en ressort rarement des résultats significatifs.

Le Conseil dispose de diverses formules de séances. Il est regrettable que la pratique consistant à tenir des séances privées ouvertes auxquelles participent les délégations intéressées à la suite d'une requête écrite semble de moins en moins appuyée au sein du Conseil de sécurité. Nous pensons que ces séances privées peuvent tout de même donner aux non-membres du Conseil un aperçu précieux du *modus operandi* réel de cet organe.

La pratique nouvelle de réunions avec les pays fournisseurs de contingents avant le renouvellement d'un mandat de maintien de la paix obtient l'adhésion de toutes les délégations intéressées. Mais ces réunions ne donnent souvent qu'un aperçu rapide du rapport déjà publié par le Secrétaire général sur la mission de maintien de la paix concernée. En outre, elles ne fournissent pas le complément de détails qui pourrait se révéler particulièrement important pour les États Membres désireux d'envoyer leurs contingents dans des pays éloignés, leur faisant ainsi courir des dangers. Nous demeurons persuadés que les gouvernements fournisseurs de contingents ont le droit et le devoir d'être dûment informés des divers aspects du contexte politico-militaire d'une mission. Il va sans dire que les meilleures sources d'informations sont le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

La fourniture d'informations adéquates aux non-membres du Conseil est donc une condition indispensable pour leur permettre de bien saisir la nature des activités, des politiques et des efforts du Conseil. C'est une condition sine qua non pour que les gouvernements puissent apporter leur appui politique en cas de besoin. La situation actuelle est donc loin d'être satisfaisante. Nous saluons le travail de ceux qui maintiennent la page d'accueil du site Web de la présidence du Conseil de sécurité qui comporte les déclarations et les décisions récentes et le programme de travail mis à jour. En revanche, il nous semble regrettable que cette page d'accueil ne permette pas de transmettre des informations en temps réel aux délégations, notamment des avertissements sur les réunions ou consultations non prévues du Conseil, car le service téléphonique mis en place à cette fin ne répond pas non plus à nos attentes.

Nous estimons que tout État Membre a le droit légitime d'avoir accès aux informations fondamentales en temps voulu, même si les consultations du Conseil revêtent un caractère officiel. Notre intérêt n'est à l'évidence pas tributaire de la formule de la réunion, mais plutôt de sa teneur. C'est pourquoi nous demandons aux intéressés de trouver une solution à ce problème. Un meilleur usage du circuit le plus rapide, Internet, pourrait être une alternative utile. Qui plus est, nous pensons qu'il serait utile de relancer la pratique passée des exposés officiels quotidiens par le Président sur l'activité actuelle du Conseil à l'intention des non-membres intéressés, car selon le *Journal des Nations Unies*, une salle a été réservée pour ces séances d'information. Mais, dans la réalité, ces séances d'information < ont rarement lieu.

La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes demeure une des questions d'importance capitale pour les États Membres de l'Organisation mondiale. Dans la Déclaration du Millénaire, nos chefs d'État et de gouvernement ont convenu de redoubler d'efforts pour parvenir à une réforme complète du Conseil de sécurité sous tous ses aspects, ce qui peut être légitimement perçu comme un mandat qui nous est accordé à tous sans ambiguïté aucune.

En dépit de tous les efforts déployés avant et après le Sommet du Millénaire dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée, il est plutôt frustrant de constater que bien peu de progrès ont été

réalisés quant à l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité. Comme il est à juste titre signalé dans le rapport du Secrétaire général dont nous étions saisi à la récente séance de l'Assemblée générale consacrée au renforcement du système des Nations Unies : « aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil ». (A/57/387/par.20). La Hongrie partage entièrement cette vue et a toujours demandé que la réforme aboutisse à un Conseil qui reflète mieux les nouvelles réalités politiques et économiques du monde pour que le Conseil soit plus représentatif et démocratique et gagne en légitimité et en crédibilité aux yeux de la communauté internationale. Il est donc absolument urgent d'engager une telle réforme étant donné que la difficulté et la complexité des situations mondiales augmentent encore la responsabilité du Conseil de sécurité pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Charte.

Dans le cadre des efforts relatifs à la réforme du Conseil de sécurité, la Hongrie a deux aspirations fondamentales : adapter la taille et la composition du Conseil aux nouvelles réalités politiques du jour, et maintenir et renforcer sa capacité de travail et son efficacité. C'est de ce point de vue que la Hongrie est favorable à une augmentation du nombre des membres du Conseil dans les deux catégories.

Nous sommes convaincus que la présence de l'Allemagne, du Japon, ainsi que des pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes parmi les nouveaux membres permanents du Conseil renforcerait tout à fait la crédibilité générale du Conseil. De même, nous pensons que l'augmentation considérable du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies ces dernières décennies justifie également une augmentation appropriée du nombre de sièges non permanents au sein du Conseil, pour une composition plus équilibrée et une meilleure représentation des petits États et des États de taille moyenne.

En revanche, nous ne pensons pas que l'augmentation du nombre des membres soit un objectif en soi. Cela devrait être le fruit d'un processus de prise de décision plus légitime et plus crédible. L'élargissement futur devrait correspondre à la nécessité de maintenir et de renforcer l'efficacité du Conseil. La Hongrie déplore qu'un accord sur la formule susceptible de permettre une augmentation du nombre des membres du Conseil semble continuer de nous échapper. Néanmoins, la Hongrie demeure prête à

accueillir favorablement toute proposition utile et est disposée à travailler avec les autres États Membres pour corriger cette situation.

La Hongrie reconnaît les changements positifs et les progrès accomplis dans le *modus operandi* du Conseil et s'en félicite. Nous sommes heureux de constater qu'un certain nombre d'idées et de propositions qui ont été exprimées par les États Membres au sein du Groupe de travail à composition non limitée se traduisent déjà dans le fonctionnement quotidien du Conseil. Comme je l'ai déjà dit, nous devrions considérer qu'une transparence accrue dans les travaux du Conseil, une augmentation des séances publiques et une meilleure coopération avec les pays fournisseurs de contingents constituent des mesures importantes dans la bonne direction.

La réforme du Conseil de sécurité est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis pratiquement 10 ans, et, encore une fois, le rapport du Groupe de travail à composition non limitée ne mentionne qu'un très petit nombre d'évolutions. Il est regrettable que nous ne soyons pas parvenus à un accord sur les grandes questions ou à faire des percées dans ce processus long et trop longtemps différé, qui est si vital pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous savons fort bien qu'il est parfois très difficile de trouver un dénominateur commun parmi les États Membres dont les intérêts divergent parfois. Il convient donc de poursuivre nos efforts, de prendre des mesures limitées mais pratiques et d'adopter des démarches novatrices. Si nous souhaitons rendre notre Organisation plus efficace et mieux adaptée pour répondre aux défis mondiaux d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de cesser d'avancer dans cette voie.

Je tiens enfin à encourager le Président à redoubler d'efforts pour poursuivre dans cette voie dans le droit fil du mandat direct qui lui a été confié au plus haut niveau au Sommet du Millénaire. Il peut compter sur l'entière coopération de la délégation hongroise dans cette entreprise.

Mme Novotna (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer mon intervention en exprimant nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement indonésiens ainsi qu'aux familles des victimes partout dans le monde à la suite de la tragédie catastrophique qui a eu lieu à Bali, en Indonésie.

Je tiens à remercier le Président actuel du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Belinga-Eboutou du Cameroun, qui nous a présenté le rapport du Conseil de sécurité de cette année.

La Slovaquie se réjouit des décisions de l'Assemblée générale d'examiner conjointement les points 11 et 40 de l'ordre du jour, étant donné que ces sujets sont étroitement liés. Nous pensons que pour réaliser des progrès réels sur la voie de l'accroissement de l'efficacité du Conseil de sécurité, un débat s'impose sur les changements essentiels permettant d'aboutir à la réforme du Conseil de sécurité. C'est d'ailleurs le seul moyen de renforcer la crédibilité du Conseil de sécurité.

Un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement ont fait remarquer au Sommet du Millénaire et lors des sessions ultérieures de l'Assemblée générale que la réforme du Conseil de sécurité constituait une tâche très importante pour renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général a également indiqué dans son dernier rapport qu'une réforme significative de notre Organisation est indispensable et

« qu'aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil ». (*A/57/387 par. 20*)

Nous nous félicitons de son exhortation aux États Membres à progresser dans le débat sur cette importante question. Nous pensons qu'il est impératif de renforcer les fonctions de l'ONU en réformant le Conseil de sécurité, pour que l'Organisation puisse répondre efficacement aux nouveaux défis, tels que le terrorisme international, des défis qui deviennent de plus en plus divers et complexes.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.

La République slovaque, comme la grande majorité des États Membres, soutient une réforme du Conseil de sécurité qui renforcerait sa nature représentative, améliorerait ses méthodes de travail et la transparence de son action, et préserverait sa capacité à agir rapidement. L'élargissement du Conseil de sécurité serait la seule conséquence logique de la réalité politique du monde contemporain et de l'augmentation du nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans l'état actuel

des choses, je dirais simplement que le Conseil de sécurité n'est plus tout à fait représentatif de la communauté internationale contemporaine.

La Slovaquie est en faveur de l'élargissement du Conseil de sécurité dans ses deux catégories de membres – permanents et non permanents. En plus des nouveaux membres permanents du monde industrialisé, les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine doivent siéger de façon permanente dans cet important organe de prise de décisions. Le Groupe des États d'Europe orientale, dont le nombre de membres a plus que doublé au cours des 10 dernières années, ne doit pas être omis dans cet élargissement du Conseil de sécurité dans la catégorie des membres non permanents. De façon concrète, la Slovaquie appuie l'idée d'accroître le nombre des membres du Conseil de sécurité pour le porter de 15 membres aujourd'hui à 25 membres.

La Slovaquie estime qu'il est tout à fait réaliste d'espérer la réalisation d'un consensus sur la nécessité d'un accroissement dans les deux catégories. Il serait aussi réaliste de s'attendre à ce que tous les membres permanents aient un droit de veto égal. Il n'est pas réaliste d'espérer la suppression du veto, mais nous pensons qu'il est réaliste de pouvoir le limiter et de rendre son usage plus transparent.

Avant de terminer mon intervention, je voudrais féliciter les membres nouvellement élus au Conseil de sécurité – Allemagne, Angola, Chili, Espagne et Pakistan – et exprimer notre espoir qu'ils travailleront sans relâche au service de la juste cause de la paix et de la sécurité internationales. Nous savons que le Conseil de sécurité n'est peut être pas en mesure de régler tous les conflits, mais nous, en tant que Membres de l'ONU, et nous tous, en tant qu'êtres humains, avons des raisons d'espérer que le Conseil s'efforcera systématiquement de faire cesser les souffrances humaines résultant de menaces à la paix, indépendamment du lieu où ces menaces se produisent.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le nouveau format adopté cette année par le Conseil de sécurité pour son rapport annuel à l'Assemblée générale représente un progrès significatif par rapport aux rapports précédents. L'introduction, même si elle est plus descriptive qu'analytique, a l'avantage d'être brève et concrète. Elle est particulièrement utile car elle fournit un résumé bref, bien que peut-être trop

schématique, des activités du Conseil durant l'année considérée dans le rapport.

Le changement du format du rapport est un autre signe de la disposition du Conseil à devenir un organe plus efficace, plus transparent et plus participatif. D'autres changements introduits récemment dans ses méthodes de travail vont dans le même sens, comme l'augmentation du nombre de débats publics auxquels les non-membres peuvent prendre part, ainsi que la tenue de séances de récapitulation et la convocation de consultations avec les pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix. Cette dernière question est très importante pour l'Uruguay qui, non seulement fournit régulièrement des contingents depuis plus de 50 ans, mais qui est actuellement le pays qui fournit le nombre le plus élevé de personnel militaire et civil par rapport à sa population.

L'Uruguay salue chaleureusement tous ces changements, qui profitent non seulement à tous les États non-membres du Conseil de sécurité, mais également au Conseil lui-même dans la mesure où sa légitimité et sa crédibilité se trouvent renforcées. Mais les réunions à huis clos demeurent trop nombreuses. Trop souvent, l'élaboration et la négociation de résolutions ont lieu dans le secret, et donc, ceux qui ne sont pas membres du Conseil mais sont liés par ses résolutions n'ont souvent pas une idée claire des raisons et des objectifs des mesures prises par cet organe.

C'est pourquoi ma délégation estime que, comme le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Valdivieso, l'a dit au Conseil, ces changements doivent être vus comme une phase d'un

« processus permanent qui doit nous amener à un produit qui corresponde mieux aux besoins des Membres de l'Organisation ». (*S/PV.4616, p. 23*)

En d'autres termes, ce sont là les étapes initiales qui nous conduiront, très prochainement, je l'espère, au type de rapport susceptible de nous donner une idée complète de l'état des problèmes internationaux dont est saisi le Conseil de sécurité. Cela se fera lorsque le rapport cessera d'être simplement descriptif, comme celui qui nous est soumis, mais qu'il contiendra des éléments d'analyse et des évaluations de résultats. Nous savons que cela suppose une tâche plus ardue, mais je pense que cela est à la portée du Conseil.

Le rapport doit contenir notamment un bref résumé des séances récapitulatives mensuelles; une évaluation de l'efficacité des mesures prises et des instruments utilisés dans chaque cas pour assurer le maintien ou le rétablissement de la paix et de la sécurité, ainsi que la façon dont les sanctions sont appliquées, leur efficacité et leurs effets; et aussi, plus d'informations sur le degré de mise en oeuvre par les États concernés des résolutions adoptées.

Ce dernier aspect est très important pour ma délégation. Dans le présent rapport, il est fait état d'un manque de respect de certaines résolutions adoptées par le Conseil au sujet de divers conflits. L'Uruguay estime que les mécanismes de surveillance devraient éventuellement être renforcés. Il serait tout à fait approprié d'envisager de nouvelles procédures et de nouveaux mécanismes pour inciter les États à respecter les résolutions, surtout lorsque les États non respectueux de ces résolutions sont parties à un conflit ou sont plus ou moins directement liés à ce dernier. Il ne semble pas raisonnable que le Conseil reste passif alors que ses mandats ne sont pas respectés par les pays concernés.

Le Conseil devrait, au moins, faire connaître largement ces cas de non-respect, en fournissant à l'Assemblée générale des informations actualisées et régulières sur ces violations, dans des rapports spéciaux à soumettre au titre des Articles 15 et 24 de la Charte des Nations Unies. Cela permettrait à l'Assemblée, non seulement de savoir quels sont les pays qui ne respectent pas les résolutions du Conseil, mais également de faire éventuellement des recommandations ou prendre position sur la question. Cela relève tout à fait des prérogatives de l'Assemblée générale.

Nous rappelons à cet égard que, suivant l'Article 12 de la Charte, l'Assemblée générale est habilitée à formuler des recommandations sur des différends ou des situations dont le Conseil de sécurité est saisi si le Conseil de sécurité le lui demande.

L'activité du Conseil de sécurité durant la période considérée dans le rapport a été extrêmement intense et, dans certains cas, d'une remarquable efficacité, comme le démontre l'évolution positive d'un certain nombre de situations, notamment en Sierra Leone, en Angola et au Timor-Leste. De même, il faut souligner l'efficacité avec laquelle le Conseil a su orienter la

lutte contre le terrorisme et le travail méritoire accompli par le Comité contre le terrorisme.

C'est la meilleure preuve qu'en ce monde où les conflits se multiplient et leur complexité s'accroît, l'ONU continue d'être l'unique option légitime, la seule possibilité réelle de les régler de manière juste et durable. Toute autre action de caractère préventif ou coercitif qui s'effectuerait en marge de l'Organisation et qui, par voie de conséquence, ne jouirait pas de la légitimité résultant du consensus de la communauté internationale représentée par le Conseil de sécurité, est destinée à perpétuer les conflits voire les aggraver.

S'agissant des consultations sur la réforme du Conseil, il n'y a pas lieu d'être fort optimiste quant à la possibilité de faire, dans l'immédiat, des progrès importants surtout si ces consultations se poursuivent sur les mêmes propositions de réforme entendues depuis plus de 10 ans.

Il est vrai que le Groupe de travail à composition non limitée a réussi à progresser dans certains domaines secondaires décrits en détail dans les rapports annuels. Il ne fait aucun doute que ses délibérations auront permis de procéder à la réforme des méthodes de travail du Conseil. Mais, sur la question fondamentale de la composition du Conseil, sur la façon dont il sera élargi et sur les procédures de prise de décisions au cas où il serait élargi – sur ces questions, nous en sommes au même point qu'il y a plusieurs années.

Cette impasse n'est pas imputable à une absence totale de concorde au sein du Groupe de travail. À ce titre, il me semble utile de souligner l'un des paradoxes qui caractérise ces consultations. Il est, en effet, paradoxal qu'il ne soit pas encore possible de conclure un accord sur la composition du Conseil, en dépit du fait que, depuis le début des consultations, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'augmenter le nombre de membres non permanents. Aucun État ne s'oppose à l'augmentation du nombre de membres non permanents du Conseil. Néanmoins, le Groupe de travail n'a pas pu officialiser ce consensus parce qu'un certain nombre d'États le retiennent otage de l'acceptation d'une augmentation du nombre de membres permanents dotés d'un droit de veto, une question qui est bien loin de faire l'unanimité.

C'est la raison pour laquelle les années de consultations se suivent, l'une après l'autre, sans pour autant mettre en pratique une réforme que tout le

monde appelle de ses vœux et qui, sans aucun doute, est à la hauteur de l'objectif que tous les États sans exception se sont fixés – à savoir accroître le caractère représentatif et démocratique du Conseil.

Si, dès la première année que le Groupe de travail a commencé son travail, on avait réussi à mettre cet accord en pratique et à amender la Charte de l'Organisation et que l'on avait réussi à augmenter le nombre de membres non permanents pour le porter à 10, aujourd'hui 50 membres de cette Assemblée auraient pu occuper un siège au Conseil, en plus de ceux qui en ont fait partie ces 10 dernières années dans sa composition actuelle en qualité de membres non permanents. L'élargissement du Conseil aurait pu être depuis longtemps mis en pratique, sans que cela empêche que l'on continue d'examiner la possibilité d'augmenter le nombre de membres non permanents.

Mais, je l'ai déjà dit, ce n'est pas là le seul paradoxe qui caractérise les consultations du Groupe de travail. Une autre situation paradoxale survient quand une majorité des membres du Groupe répètent *ad nauseam*, comme nous l'avons tous fait, qu'ils cherchent à démocratiser le Conseil de sécurité, qu'ils veulent un Conseil de sécurité plus démocratique, plus représentatif et plus transparent, tout en préconisant en même temps une formule d'élargissement qui précisément aboutit à tout le contraire puisqu'ils proposent d'augmenter le nombre de membres permanents, auxquels il serait accordé un privilège antidémocratique par excellence, à savoir le droit de veto. Tout en affirmant la nécessité de faire du Conseil un organe plus démocratique, ils proposent des changements pour le rendre moins démocratique. Le paradoxe devient aberrant quand on constate que les États qui proposent l'extension du droit de veto proposent également sa suppression.

Bien que les efforts déployés par le Groupe de travail n'aient pas porté des fruits, l'Uruguay est d'avis que nous devons persévérer. Nous plaçons toute notre confiance dans le Groupe, qui demeure la seule tribune adéquate pour poursuivre ces consultations. Mais nous savons que, pour renforcer les chances de parvenir à un accord sur cette question, il est impératif de chercher à fonder nos débats sur de nouvelles bases.

Nous sommes convaincus de pouvoir trouver des formules institutionnelles susceptibles de satisfaire les aspirations de certains États qui sont disposés à assumer de plus grandes responsabilités en renforçant

leur présence et leur participation au Conseil de sécurité sans pour autant porter atteinte ni à son caractère démocratique ni à son fonctionnement.

M. Moushoutas (Chypre) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais exprimer nos sincères condoléances pour les pertes en vies humaines survenues dans la belle île de Bali, en Indonésie, suite à l'attaque terroriste.

Nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou, du Cameroun, qui a présenté avec beaucoup de lucidité le rapport du Conseil de sécurité. Nous prenons note des demandes de plus en plus pressantes formulées au Conseil de sécurité pour qu'il trouve des réponses aux conflits, aux menaces et aux ruptures de la paix, et mises en évidence par un plus grand nombre de séances, de résolutions et de déclarations présidentielles que l'an dernier.

Le rapport, qui couvre la période allant du 16 juin 2001 au 31 juillet 2002, traite essentiellement des questions dont est saisi le Conseil conformément à sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

La Charte des Nations Unies a conféré de larges pouvoirs au Conseil. Aucun autre organe ne peut prendre de décisions obligatoires. Il empiète de plus en plus sur le terrain politique aux dépens de l'Assemblée, en particulier à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Néanmoins, même si le pouvoir s'est déplacé très considérablement vers le Conseil de sécurité, la soumission du rapport à l'Assemblée générale rappelle et prouve que le Conseil de sécurité a une responsabilité envers l'Assemblée et envers l'ensemble des Membres de l'ONU, au nom desquels il agit.

Nous constatons avec satisfaction que la présentation de la section liminaire du rapport annuel qui traite des problèmes mondiaux a été actualisée. Les textes, même s'ils sont succincts, sont en fait d'actualité et riches en informations. Nous nous félicitons aussi de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, même si on peut encore accroître la transparence, comme le dit le rapport lui-même. Le nombre accru de séances publiques, les évaluations mensuelles faites par les présidents du Conseil, les réunions d'information à l'intention des États non membres du Conseil et de la presse organisées par la présidence qui se sont poursuivies, les consultations accrues avec les pays qui fournissent

des contingents et la tendance générale à l'ouverture des séances du Conseil sont des facteurs aux effets positifs.

Nous constatons que sur un certain nombre de questions des progrès ont été réalisés alors que dans d'autres domaines la situation est plus menaçante que jamais, comme c'est le cas pour le terrorisme international. Nous pensons que le Conseil de sécurité a agi avec rapidité et avec prudence lorsqu'il a adopté deux résolutions antiterroristes qui feront date et qui visent à éradiquer ce fléau. Par le biais de son Comité contre le terrorisme, créé par la résolution 1373 (2001) du 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a mis en route, comme le dit le rapport dans son introduction, « une opération d'une intensité sans précédent pour combattre ce qui mettait gravement en péril la paix et la sécurité mondiales ».

Malheureusement, un certain nombre de problèmes déjà anciens à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, dont la question de Chypre, n'ont toujours pas été résolus, en raison de l'absence de volonté politique et du refus d'appliquer des résolutions et des décisions contraignantes du Conseil. L'obligation de tous les États Membres de se conformer sans exception aux résolutions du Conseil de sécurité est une disposition de la Charte que tous les États se sont engagés à respecter.

Le fait que le Conseil de sécurité n'applique pas ses propres résolutions porte atteinte à son efficacité et à son prestige. Comme l'a dit le Président de la République de Chypre,

« L'efficacité de cet organe extrêmement important de l'ONU sera sérieusement réduite s'il applique une politique de deux poids deux mesures. Il doit agir dans chaque affaire en faisant preuve de détermination et de cohérence ».

Tout d'abord, pour pleinement réaliser ses objectifs, le Conseil doit être vraiment représentatif et tenir compte dans sa composition et son essence des réalités actuelles. Les réformes, en particulier pour ce qui est de l'augmentation du nombre de sièges permanents et non permanents sur la base de la répartition géographique équitable et conformément à l'Article 23 de la Charte, donneront plus de légitimité au Conseil et le rendront plus démocratique, renforçant ainsi son efficacité.

Pendant le débat général, ainsi que pendant les débats qui se tiennent en plénière sur la question capitale de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, Chypre a fait état de sa position. L'élargissement du Conseil de sécurité est inévitable parce qu'il jouit de l'appui de tous les États Membres. Il faut faire preuve de volonté politique et de souplesse pour obtenir un accord soutenu à une très large majorité. Nous espérons que si nous faisons preuve de persévérance et d'application et si nous élargissons les domaines dans lesquels il y a eu concordance de vues au cours des sessions antérieures du Groupe de travail à composition non limitée au cours de la dernière décennie, nous nous rapprocherons d'un accord généralement acceptable.

Deuxièmement, il va sans dire que l'ONU doit disposer de suffisamment de fonds et de personnel pour que, comme l'a dit le Secrétaire général, elle ne déçoive jamais ceux qui ont placé leur foi en elle. Aucune réforme ne portera ses fruits si les résolutions contraignantes du Conseil ne sont pas appliquées en raison de son impuissance à mettre en oeuvre ses décisions solennelles.

Enfin, nous sommes depuis longtemps d'avis que les articles de la Charte relatifs au système de sécurité collective, tel que prévu dans ce document par les pères fondateurs, devraient, particulièrement à l'époque de complexité que nous vivons, être pleinement appliqués en mettant des forces armées à la disposition du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Pour renforcer davantage notre Organisation, il est nécessaire de resserrer les liens entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale – les deux organes les plus importants de l'ONU – on ne saurait trop insister là dessus. À cette fin, nous soutenons également une plus grande collaboration entre l'ONU et les organisations régionales ou autres, à condition que ce soit pour promouvoir les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais féliciter les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité et remercier tous les membres du Conseil pour les efforts qu'ils déploient en vue de trouver une solution juste et durable à la question de Chypre, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité.

M. Koonjul (Maurice) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, exprimer nos profondes condoléances aux familles qui ont perdu des êtres chers dans l'attentat terroriste de samedi dernier à Bali. Nous exprimons notre solidarité avec les Gouvernements indonésien et australien. Nous condamnons catégoriquement cet acte inhumain et atroce qui a pris pour cible des victimes innocentes, et nous espérons que les auteurs de cet attentat seront bientôt traduits en justice.

Ma délégation se joint à d'autres pour remercier le Président du Conseil de sécurité d'avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/57/2). Nous souscrivons pleinement à la déclaration qu'il a faite. Nous sommes reconnaissants aux autres pays, membres comme nous du Conseil, pour les efforts énormes qu'ils ont déployés, pour leurs suggestions et contributions précieuses qui ont permis de produire le rapport de cette année, qui est plus facile à lire, beaucoup plus succinct, plus ciblé et mieux organisé que les rapports antérieurs. Mais, surtout, cette année, nous avons pu faire des économies considérables dans la production du rapport par rapport aux années précédentes. Nous remercions le Représentant permanent de Singapour, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, pour les efforts inlassables qu'il a déployés et la persévérance dont il a fait preuve pour convaincre le Conseil d'accepter la nouvelle présentation du rapport.

Nous avons entendu de nombreux orateurs nous parler au cours de ce débat de la nécessité impérieuse de réformer l'ONU et ses différents organes. Nous partageons leurs points de vue à bien des égards. Nous comptons bien voir un travail consultatif plus concret sur ces suggestions au niveau du Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions relatives au Conseil de sécurité.

Sur la question de l'élargissement, je voudrais réaffirmer la position de Maurice, à savoir que, entre autres pays, l'Inde devrait occuper un siège permanent au Conseil de sécurité – un siège qu'elle mérite tout à fait.

Au cours de la période allant de juillet 2001 à juin 2002, le Conseil de sécurité a continué à jouer un rôle dévoué dans la prévention de conflits

cataclysmiques entre États, et il s'est activement impliqué dans l'élaboration de nouvelles techniques visant à remédier au torrent de conflits internes. Le Conseil n'a pas seulement réagi aux menaces à la paix et à la sécurité internationales et régionales; il a aussi pris les devants pour aborder les problèmes relatifs à la paix et à la sécurité. La prompt réaction du Conseil pour mobiliser les efforts internationaux contre le terrorisme, grâce à l'adoption d'une résolution décisive – la résolution 1373 (2001) – n'a pas seulement représenté un moment historique; c'est aussi une pierre de touche pour la communauté internationale dans la lutte contre toutes les formes de terrorisme. Nous rendons hommage au Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Jeremy Greenstock, pour le travail louable qu'il accomplit en tant que Président du Comité contre le terrorisme.

Cette année, le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'entendre un exposé du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine – à présent l'Union africaine – sur la situation des conflits en Afrique. Cette pratique doit continuer à l'avenir afin de veiller à ce qu'elle reçoive l'attention voulue et la coordination nécessaire, et qu'elle apporte une complémentarité, étant donné que l'Union africaine joue maintenant un rôle encore plus important au niveau régional dans le domaine du règlement, de la prévention et de la gestion des conflits.

Le Conseil de sécurité a aussi créé un Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, qui a été très utile au Conseil pour traiter de certaines questions et de certains conflits en Afrique. Nous espérons que le principe acquis du maintien du Groupe de travail à la fin de cette année ne sera pas remis en cause. Nous sommes heureux également que cette année, une collaboration sans précédent ait eu lieu entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Cette coopération est essentielle pour créer un passage sans heurts du rétablissement de la paix au maintien et à la consolidation de la paix. Nous espérons que les efforts pour renforcer cette relation se poursuivront, dans l'intérêt de la communauté internationale.

Maurice arrivera bientôt au terme de son mandat de deux ans en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Cette expérience a été pour nous très enrichissante et très satisfaisante. Pour nous, un petit État doté d'une petite Mission – la tâche était certainement difficile; mais elle en valait certainement

la peine. Alors que nous nous apprêtons à descendre du train auquel faisait allusion le Représentant permanent de Singapour dans sa déclaration de lundi, il est peut-être opportun que je partage certaines de nos expériences, et que je fasse certaines suggestions sur l'amélioration du rôle des membres élus.

Nous avons constaté au cours de ces deux années que les membres élus pouvaient jouer un rôle important et constructif dans les travaux du Conseil de sécurité. Les nouveaux défis du XXI^e siècle exigent un mécanisme de prise de décision collectif, une souplesse et une disposition à faire des compromis sur certains points afin d'obtenir des résultats tangibles grâce au consensus. Les membres élus apportent crédibilité et équilibre aux travaux du Conseil de sécurité, tout comme ils apportent une bouffée d'air frais, qui ouvre de nouvelles perspectives au processus de gestion des problèmes du monde.

Grâce aux débats thématiques, qui sont organisés de temps en temps, ils sont en mesure d'ouvrir les travaux du Conseil à de nouvelles questions d'intérêt commun, et de permettre à l'ensemble des Membres de l'ONU de donner leur avis sur ces questions.

Parce qu'ils se sentent responsables à l'égard de la région qu'ils représentent, les membres élus considèrent qu'il est de leur devoir de rendre les travaux du Conseil plus ouverts et plus transparents. Nous sommes heureux que, ainsi que l'a signalé le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration, 277 séances officielles du Conseil aient eu lieu lors de la période considérée, dont un grand nombre de séances publiques. Nous pensons que cette tendance devrait se poursuivre, et qu'un nombre de plus en plus grand de séances publiques du Conseil devraient être tenues sur un éventail plus large de questions.

Les membres élus ont aussi permis d'apporter des changements positifs considérables dans les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité. Nous considérons donc que, s'ils bénéficient du soutien approprié et si on leur en donne l'occasion, les membres élus peuvent offrir à la communauté internationale tout entière un sentiment d'appartenance, qui ne peut que profiter à nos intérêts à long terme en matière de paix et de sécurité.

C'est pourquoi ma délégation estime que le rôle des membres élus, plutôt que d'être étouffé, devrait être davantage renforcé. Ma délégation considère que les membres élus devraient pouvoir être dûment

appuyés, à la fois par le Secrétariat et les membres sortants, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans le traitement des diverses questions soumises au Conseil. À cet égard, nous proposons de mettre en place un mécanisme approprié qui pourrait faire office de mémoire institutionnelle et fournir les informations de base si utiles sur diverses questions, informations qui sont essentielles à la participation efficace et constructive des membres élus aux délibérations du Conseil.

Comme d'autres délégations, Maurice soutient fermement le principe déclaré et éprouvé du multilatéralisme, qui a toujours promu la paix, la sécurité, le développement des nations, quelles que soient leur taille ou leurs disparités économique ou politiques. Bien que ma déclaration puisse paraître simpliste ou exagérée, il existe un thème commun auquel renvoie le multilatéralisme – il a rendu ce monde plus interdépendant, il a contribué à la création du concept de village planétaire, et il a accéléré la prise de mesures concertées et collectives sur des questions qui dépassent les frontières territoriales et géographiques.

Nous sommes donc fermement en faveur du multilatéralisme et de sa prépondérance sur toute approche unilatérale dans le traitement des affaires internationales, en particulier celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales.

Ces jours-ci, le monde tout entier doit affronter la menace imminente d'une crise de grande ampleur, qui devrait être un sujet de préoccupation pour chacun de nous à l'ONU et pour tout membre du Conseil de sécurité. De nombreux Membres, à la fois à l'intérieur et en dehors du Conseil de sécurité, ont fait valoir à bon droit que les membres élus étaient mis à l'écart des débats préliminaires sur d'éventuelles mesures prises par le Conseil de sécurité. Cela n'est pas productif; au contraire, cela crée un voile de secret et de suspicion qui n'est pas sain. À cet égard, je voudrais citer quelques extraits des remarques faites par le Secrétaire général à Cambridge, Massachusetts, le 11 octobre 2002 :

« L'ouverture est la nouvelle caractéristique de notre époque. Mais il faut qu'elle donne des résultats. Sinon, les pays et les peuples se retrancheront derrière le protectionnisme, ou pire, ils rejeteront la notion de citoyen du monde ou la mondialisation en faveur de concepts étroits

d'intérêt national, qui ne sont pas du tout appropriés dans un monde interdépendant ».

Il existe un consensus universel sur la nécessité de promouvoir l'ouverture et la transparence dans toutes les activités et les processus de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne devrait pas faire exception. Si nous voulons un Conseil efficace, axé sur les résultats et digne de la crédibilité qu'on lui a accordée depuis sa création, nous devons être ouverts à de nouvelles idées et propositions de réforme.

Bien que nous reconnaissions les efforts accomplis par les membres du Conseil en vue de la réalisation des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que leur ferme attachement à ses principes, nous pensons que les intérêts communs ne devraient pas être sacrifiés sur l'autel des intérêts nationaux. Préserver l'unité devrait être le mantra choisi pour nous guider, et chaque membre du Conseil devrait accomplir des efforts en ce sens, parce que le Conseil est le plus efficace lorsqu'il agit de façon unie. Cela ne sera possible que si chaque État Membre démontre un sentiment d'appartenance et d'engagement désintéressé dans l'activité du Conseil et participe à ses délibérations de façon constructive.

Mme Murnaghan (Irlande) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais condamner le cruel attentat terroriste perpétré le week-end dernier, à Bali. Je voudrais également, au nom de ma délégation, transmettre nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement indonésiens, ainsi qu'aux familles des ressortissants des divers pays qui ont trouvé la mort ou ont été blessés.

Nous nous félicitons de l'occasion que nous offre ce débat conjoint de formuler des commentaires sur ces deux questions séparées mais très interdépendantes. Nous saluons les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale, M. Jan Kavan, pour regrouper les points de l'ordre du jour, sur cette question et sur d'autres, et pour les examiner de manière plus cohérente.

Nous nous félicitons de la nouvelle présentation du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/57/2) sur les activités du Conseil durant la période allant de juin 2001 à juillet 2002. La restructuration du rapport, avec l'inclusion d'une introduction de nature plus analytique, est un bon point de départ. Le regroupement des données et annexes

statistiques contribue également à rendre le rapport plus lisible. Alors que l'Irlande s'appête à quitter le Conseil à la fin de cette année, nous suivrons avec un intérêt particulier, depuis cette enceinte, l'évolution du rapport en espérant qu'il deviendra plus détaillé et plus fouillé. Nous formons l'espoir qu'il devienne plus analytique tout en reconnaissant les difficultés de l'entreprise.

Je voudrais saluer la délégation de Singapour pour sa détermination et sa contribution très précieuse à l'élaboration de ce rapport novateur. Pour reprendre l'image du train en marche utilisée par l'Ambassadeur Mahbubani lors de sa déclaration durant le débat de lundi, il reviendra aux passagers qui descendront du train dans quelques mois – et je crois que l'Ambassadeur Koonjul l'a également fait observer – de contrôler régulièrement les progrès du train au fur et à mesure qu'il poursuit son chemin et de saisir l'occasion offerte par les arrêts le long de la voie pour vérifier que les améliorations apportées résistent et que des modifications supplémentaires sont apportées au matériel lorsque cela est nécessaire afin que le train poursuive son chemin sans heurt.

Comme l'Ambassadeur Koonjul l'a déclaré il y a quelques instants en parlant de Maurice, l'Irlande est elle aussi honorée d'avoir siégé au Conseil. Nous avons la ferme conviction que les membres élus peuvent apporter une précieuse contribution. Nous nous plaisons à penser que nous avons apporté quelque chose aux travaux du Conseil et nous espérons qu'il ne s'agit pas là d'une déclaration de pure vanité.

Durant le mandat de l'Irlande au Conseil, nous avons vu plusieurs innovations dans les méthodes de travail du Conseil et nous avons été heureux d'y être associés. Parmi celles-ci, on peut mentionner la fréquence accrue des séances publiques du Conseil et les dispositions prises pour tenir des consultations plus étroites avec les pays qui fournissent des contingents – et je pourrais en mentionner d'autres. Nous pensons que grâce à ces innovations nous aurons, pour ainsi dire, un meilleur accès aux informations et de plus grandes chances de participer aux travaux du Conseil en tant que futur État non membre, que cela aurait été possible ne serait-ce qu'il y a deux ans. Nous allons nous attacher à ce que cette tendance se poursuive et se développe.

L'Irlande a eu la possibilité de s'exprimer sur le rapport durant la séance publique du Conseil, le

26 septembre (voir S/PV.4616). En conséquence, aujourd'hui, je me limiterai simplement à certains points. Je me félicite que le débat du Conseil de sécurité sur cette question ait eu lieu en public – une innovation de plus, fermement encouragée par Singapour et la Colombie, deux membres non permanents.

Le Conseil de sécurité a eu une année très active et chargée depuis son dernier rapport. L'Afrique a été au centre de l'attention. Des progrès importants ont été réalisés dans de nombreuses régions en conflit, mais des défis considérables subsistent. Nous sommes particulièrement heureux de voir qu'une nouvelle perspective de règlement durable se fait jour en Angola. Nous pensons que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, présidé par l'Ambassadeur Koonjul de Maurice, mérite également une attention particulière. Nous estimons que le Groupe de travail a effectué un travail précieux et novateur et nous serions disposés à envisager l'idée d'autres comités du Conseil de cette nature.

Nous nous félicitons, en particulier, du fait que le Conseil, pour la première fois sans doute depuis de nombreuses années, a plus souvent et de manière plus substantielle et plus soutenue, examiné la situation au Moyen-Orient. Nous avons fermement appuyé l'introduction, au début de cette année, des réunions d'information mensuelles régulières mais nous pensons qu'il faut redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs adoptés par le Conseil et pour parvenir à la pleine application de ses résolutions.

Au fil des ans, le Conseil s'est vu reprocher son manque de transparence, et ce, à juste titre. Il a pris un certain nombre de mesures, toutefois, pour remédier à ces critiques, surtout ces deux dernières années. Nous en avons été les témoins directs et nous avons activement soutenu l'ouverture de davantage de séances à la participation d'un plus grand nombre d'États Membres. Il existe, bien sûr, d'autres moyens permettant au Conseil de rendre ses travaux plus transparents, et, par exemple, les réunions d'information à l'intention de l'ensemble des États Membres ont augmenté. Nous voudrions évoquer tout particulièrement le Comité contre le terrorisme, présidé par l'Ambassadeur Greenstock du Royaume-Uni, qui a mis un point d'honneur à tenir l'ensemble des États Membres informés très régulièrement des travaux du

Comité. Il s'agit d'une initiative très opportune et importante.

Comme nous l'avons dit lors du débat public du Conseil de sécurité sur le rapport de cette année, il est essentiel que le Conseil, tout en reconnaissant les liens qui existent clairement entre de nombreuses questions, n'empiète pas pour autant sur les prérogatives d'autres organes des Nations Unies ni sur leurs fonctions. Il est fondamental qu'il complète le travail des autres organes des Nations Unies plutôt que de les diminuer. Par voie de conséquence, les autres organes doivent se concentrer davantage sur ce qu'ils font et engager un meilleur dialogue entre eux ainsi qu'avec le Conseil.

La réforme de l'Organisation des Nations Unies occupe une place privilégiée dans notre ordre du jour pour cette session. Au courant du mois, nous examinerons les propositions de réforme préparées par le Secrétaire général. Comme la Déclaration du Millénaire l'indique clairement, et comme le Secrétaire général l'a souligné dans son récent rapport intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387), les réformes internes doivent aller de pair avec une réforme des processus intergouvernementaux. Cela implique des changements dans la manière dont nous travaillons ici à l'Assemblée générale, mais cela implique également la réforme du Conseil de sécurité.

Nous approuvons les progrès réalisés et ceux en cours concernant les méthodes de travail du Conseil. Nous sommes, en revanche, sincèrement déçus que les progrès sur la question de fond – comment réformer le Conseil de sécurité et en faire un organe plus représentatif, mieux armé pour affronter les défis du XXI^e siècle? – n'aient pas pris plus d'élan ces deux dernières années. Nous ne remettons pas en question le dévouement des représentants qui siègent au Groupe de travail à composition non limitée ni le travail précieux qui a déjà été fait pour réduire les divergences de position, mais n'est pas suffisant.

Ma délégation continue de s'inspirer de la Déclaration du Millénaire et de l'engagement qui y est pris de ne pas se contenter de redoubler d'efforts s'agissant de la réforme mais de parvenir à une véritable réforme du Conseil de sécurité, sous tous ses aspects. Nous ne devons pas nous contenter de poursuivre nos efforts; nous devons oeuvrer collectivement et avec détermination à une solution qui soit complète et qui nous donne un Conseil plus fort

grâce à une légitimité renouvelée, et plus efficace parce qu'il répond mieux aux nouveaux défis d'un monde très différent de celui qui existait pendant la période de l'immédiate après-guerre, d'un monde différent également de celui qui s'est fait jour après la guerre froide et, malheureusement aussi, d'un monde très différent de celui qui prévalait à l'aube de ce nouveau siècle.

Nous partageons l'opinion exprimée ici, lundi dernier, par le représentant de l'Allemagne selon laquelle des solutions intérimaires ne sont qu'un expédient et vont à l'encontre de l'engagement explicite pris dans la Déclaration du Millénaire en faveur d'une réforme complète du Conseil, couvrant tous les aspects. À l'heure où cette nouvelle session commence, nous nous engageons fermement à oeuvrer avec le Président et le Bureau pour trouver les moyens, nous l'espérons, de faire avancer notre travail durant cette session.

M. Meléndez-Barahona (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Tout en réaffirmant notre soutien à la déclaration prononcée le 14 octobre par le Costa Rica au nom du Groupe de Rio, nous souhaiterions profiter de cette occasion pour faire d'autres commentaires sur les questions à l'étude.

Ma délégation juge pertinent d'examiner en même temps le rapport du Conseil de sécurité (A/57/2) et la question de la réforme du Conseil – conformément au mandat du Groupe de travail à participation non limitée qui examine les questions de fond et de procédure, notamment en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil. Cela est pertinent non seulement en raison de la connexion entre ces deux éléments, mais aussi parce que cela signifie des économies de temps et d'argent, surtout pour l'Organisation, alors que nous déplorons en permanence la crise financière qui entrave l'exécution de son mandat, qui est d'atteindre les objectifs de la Charte.

En ce qui concerne spécifiquement la réforme du Conseil de sécurité, nous avons écouté et lu très attentivement les déclarations d'un grand nombre de délégations. Nous avons constaté que les positions sont très opposées comme c'est souvent le cas, certaines étant optimistes, d'autres pessimistes, certaines faisant preuve d'un grand sens des réalités, d'autres présentant une approche idéaliste. À notre avis, cela s'explique tout simplement par la diversité des conceptions, des

intérêts politiques et des priorités des pays ou des groupes de pays concernant des décisions à prendre dans un domaine majeur, qui touchera les intérêts nationaux dès lors qu'un ordre institutionnalisé par la Charte de l'Organisation est modifié. Ces changements concorderaient avec les aspirations et les vœux de la majorité des États Membres. Cependant, ils nécessitent, dans l'absolu, la volonté politique et la détermination de la minorité d'États auxquels la Charte confère des privilèges et des pouvoirs spéciaux leur permettant d'autoriser ou non les réformes requises.

Cela rejoint le point de vue exprimé par le Groupe de travail dans son rapport sur la réforme du Conseil de sécurité, qui ne mentionne pas les aspects fondamentaux discutés lors des réunions de l'année écoulée. Surtout, il ne contient aucune analyse critique sur les causes de l'absence de progrès réels et n'émet aucune recommandation en vue de corriger le tir. D'un autre côté, les vues divergent fortement sur toutes les propositions qui ont été soumises par les États et qui sont encore valables aujourd'hui.

Malgré cette manière de voir les choses, nous ne voulons pas non plus donner l'impression de ne pas être conscients des progrès réalisés en matière de procédure et de méthodes de travail. Mais nous devons reconnaître que ce ne sont pas les résultats satisfaisants que nous attendions dans le contexte d'une vaste réforme intégrée, mise sur les rails depuis maintenant une dizaine d'années. Les réunions tournent en rond, ce qui demeure une source de préoccupation.

Certes, il est généralement admis que la structure et le fonctionnement du Conseil de sécurité doivent être revus de fond en comble. L'octroi officiel de privilèges et de pouvoirs particuliers à certains États constitue, toutefois, l'un des principaux obstacles à l'obtention d'un accord général. Un tel accord permettrait à un organe responsable de la paix et de la sécurité internationales de s'acquitter de son mandat et d'adopter un processus de prise de décisions plus démocratique, plus transparent, plus équitable et plus impartial. De cette manière, les décisions du Conseil acquerraient plus de légitimité, dans la mesure où il serait véritablement représentatif et agirait au nom de tous les Membres, conformément à l'Article 24 de la Charte.

Nous traversons une période particulièrement complexe et difficile. Si l'on compare l'époque actuelle avec celle de la création de l'Organisation – et

plus encore avec les années précédentes –, les graves défis auxquels l'humanité est confrontée ont pris des dimensions mondiales qui dépassent les capacités individuelles des États. Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée en 1945, selon les conditions qui prévalaient à l'époque il s'agissait seulement du produit d'une évolution des peuples : nous essayons de joindre nos forces dans le but d'éviter, grâce à un mécanisme multilatéral, le fléau de la guerre, ses causes et ses conséquences et de promouvoir le progrès des nations sur la base de la dignité et de la valeur de la personne humaine. Actuellement, la dimension planétaire des menaces qui planent sur la paix et la sécurité internationales exige que les États qui composent la communauté internationale fassent preuve, tous sans exception, d'un plus grand esprit de coopération et d'une plus grande détermination. Ainsi, l'ONU – qui forme l'une des plus remarquables innovations du XXe siècle et qu'il faudrait inventer si elle n'existait pas – serait en mesure de s'adapter aux réalités nouvelles et aux conditions actuelles des relations internationales, caractérisées par la mondialisation et l'interdépendance.

Il convient de rappeler qu'au cours de différentes réunions internationales de haut niveau, en particulier lors de la Réunion au sommet du Conseil de sécurité du 31 janvier 1992, du cinquantenaire des Nations Unies en 1995 et du Sommet du Millénaire en 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu la nécessité de soutenir et de réaliser tous les changements requis pour renforcer l'ONU, et surtout le système multilatéral de la sécurité collective. Ils ont d'ailleurs pris un engagement politique dans ce sens. Malheureusement, la promesse d'adapter l'Organisation aux conditions actuelles ne s'est pas concrétisée.

Il convient également, selon moi, de rappeler certaines des recommandations de l'« Agenda pour la paix » (A/47/277), présenté en 1992 par le Secrétaire général, en application de la déclaration adoptée par la Réunion au sommet du Conseil de sécurité. Ces recommandations n'ont pas perdu de leur actualité. Je citerai le passage suivant :

« Jamais plus le Conseil de sécurité ne doit perdre la collégialité indispensable à son bon fonctionnement et si durement acquise ... Un sens aigu du consensus et de l'intérêt commun sur lequel il se fonde doit régir ses travaux, et non la menace du veto ou la puissance d'un groupe de nations quel qu'il soit. Il faut par conséquent que

l'accord réalisé entre les membres permanents reçoive le soutien plus ferme des autres membres du Conseil, et plus généralement de l'ensemble des États Membres, afin que les décisions du Conseil soient à la fois efficaces et durables. » (A/47/277, par. 78)

« L'ONU ne saurait réussir que si les puissants résistent aux appels néfastes de l'unilatéralisme et de l'isolationnisme. » (*Idem*, par. 80)

« La démocratie dans le concert des nations, c'est l'application des principes qui la régissent à l'Organisation elle-même. ... Ce qu'il faut pour cela, c'est la consultation, la participation et l'engagement pleins et entiers de tous les États, grands et petits, sous la bannière des Nations Unies. Les principes qu'énonce la Charte doivent être appliqués sans exclusive ... » (*Idem*, par. 82)

À notre avis, ces principes demeurent valables aujourd'hui et sont essentiels pour que l'Organisation soit, non pas affaiblie, mais au contraire renforcée et qu'elle parvienne à accroître son crédit et sa légitimité.

De même, nous jugeons importante la citation du représentant du Royaume-Uni faite par la délégation malaisienne :

« Les États ne peuvent pas jouer un rôle unilatéral dans le monde moderne, mais ils doivent jouer un rôle qui ajoute de la force à la réalisation des objectifs communs des Nations Unies. » (S/PV.4616, p.10)

À notre avis, cette déclaration témoigne de la place prépondérante du multilatéralisme dans les affaires internationales. Et cela ne fait que nous convaincre davantage de l'importance de réévaluer le processus de réforme au sein du Conseil de sécurité afin que nous puissions décider de la manière de réorienter ses impératifs et d'atteindre les objectifs et les aspirations des États Membres de l'ONU.

Enfin, eu égard à la situation internationale actuelle, il me semble important de tirer quelques enseignements de l'histoire qui peuvent s'appliquer au sujet que nous examinons. La Société des Nations et le système de sécurité collective établi après la Première Guerre mondiale n'ont pas fonctionné, ont été un échec et ont disparu parce que des États Membres ont pris des initiatives unilatérales qui ont eu pour effet d'affaiblir le système. À la suite de quoi, on a assisté à

une perte de confiance et de respect dans le système, ainsi que dans sa légitimité. Nous sommes persuadés que ceci ne se produira pas pour l'ONU. Le rôle joué par l'Organisation mondiale ainsi que ses réalisations, conformément à ses objectifs et principes, sont pertinents, notamment pour les pays en développement. En conséquence, notre Organisation est une institution indispensable au sein du système institutionnel international pour assurer la coordination et l'harmonisation des efforts des nations pour atteindre les objectifs qu'elles partagent.

Je tiens à réaffirmer qu'El Salvador demeure pleinement convaincu de l'importance et de la valeur de l'ONU et du multilatéralisme. C'est la raison pour laquelle le Président de mon pays et son Ministre des relations extérieures ont exprimé à diverses occasions au sein de cette instance l'engagement ferme et la volonté politique du Gouvernement salvadorien de contribuer activement à la recherche de solutions collectives en vue de relever les défis que nos peuples affrontent, exhortant ainsi tous les États Membres à déployer des efforts pour que l'Organisation mondiale puisse s'acquitter pleinement de son mandat conformément aux aspirations des peuples aux noms desquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

M. Bhattarai (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer nos sincères condoléances et notre profonde sympathie au Gouvernement et au peuple indonésien, ainsi qu'à ceux de l'Australie et des autres pays dont les ressortissants ont été les victimes de l'attentat terroriste ignoble perpétré à Bali la semaine dernière. Le Gouvernement de Sa Majesté du Népal condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations où qu'il se produise dans le monde. Nos pensées accompagnent les familles endeuillées des victimes et les blessés, et nous prions pour un prompt rétablissement de ces derniers après un traumatisme aux proportions irréparables. Nous espérons et nous prions pour que les auteurs de ces crimes soient bientôt traduits en justice.

La Charte des Nations Unies, dans ses Articles 15 et 24, exige du Conseil de sécurité qu'il soumette pour examen des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux à l'Assemblée générale. Le paragraphe 1 de l'Article 15 prévoit d'ailleurs catégoriquement que ces rapports « comprennent un compte rendu des mesures que le Conseil de sécurité a décidées ou prises pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

En outre, la résolution 51/193 de l'Assemblée générale prie le Conseil d'inclure, entre autres, des informations sur les consultations plénières, sur le rôle des résolutions de l'Assemblée générale dans le processus de prise de décisions du Conseil et sur les mesures prises par le Conseil pour améliorer ses méthodes de travail.

Le Conseil de sécurité soumet ses rapports annuels tous les ans à l'Assemblée générale, et tous les ans ces rapports ont provoqué une vaste gamme de commentaires, d'observations et de suggestions de la part des États Membres, qui, s'ils devaient être mis en oeuvre, ne pourraient que renforcer le travail et la crédibilité du Conseil de sécurité. Malheureusement, il y a une perception que la plupart des recommandations n'ont pas été entendues par le Conseil. En revanche, cette année, grâce au dévouement inlassable et à l'esprit d'initiative manifestés par un certain nombre de membres du Conseil, la situation est bien différente. Je remercie et félicite l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou du Cameroun, le Président du Conseil de sécurité, qui a présenté le rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée, rapport d'un volume plus réduit et d'un format modifié.

Il est agréable de noter qu'un certain nombre des commentaires et des observations très pertinents faits par les États Membres à l'Assemblée à l'occasion d'examens précédents du rapport annuel du Conseil ont été entendus. Le rapport a reçu un accueil mitigé, non pas parce que le Conseil a radicalement amélioré ses méthodes de travail – comme les États Membres l'appellent de leurs vœux – mais parce qu'il a incorporé un chapitre d'introduction analytique au rapport et a modifié le format. Ce changement présente deux avantages : il permet d'apaiser le sentiment de frustration des Membres concernant la démarche plutôt conservatrice adoptée par le Conseil dans ses activités, et il encourage les Membres à faire des commentaires plus positifs sur le rapport du Conseil dans l'espoir qu'à l'avenir ses conseils seront mis en application.

Ma délégation se félicite de l'amélioration apportée dans la présentation du rapport, y compris dans le nouveau format du rapport. Bien que nous soyons conscients des difficultés politiques qu'il y a à présenter un grand nombre d'informations détaillées dans le rapport, il n'en reste pas moins que nous croyons qu'il y a encore lieu d'améliorer le rapport afin de le rendre plus analytique. Nous remercions sincèrement tous les membres du Conseil, y compris

notamment l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour et son équipe, d'avoir fait la preuve, par le biais de leur volonté et de leur engagement, que des efforts et une énergie inlassables peuvent effectivement s'avérer fructueux. Nous félicitons l'ensemble des membres du Conseil qui ont convenu collectivement d'adopter ce nouveau format.

Outre les commentaires sur le rapport en tant que tel, le Conseil a toujours su attirer des suggestions visant à en faire un organe plus transparent, plus démocratique et plus efficace quant à ses fonctions et plus représentatif quant à sa structure. Si les débats qui durent depuis deux jours devaient nous servir d'indication, ils nous poussent à conclure qu'il serait illusoire de croire qu'un nouveau format du rapport reviendrait automatiquement à diluer l'importance des commentaires faits au sujet d'autres volets de l'activité importante du Conseil.

Le besoin de transparence dans les travaux du Conseil n'a pas diminué. La participation des non membres aux délibérations sur des questions dont le Conseil est saisi doit être accrue. Les débats publics ou les séances publiques ouvertes, qui ont peut-être pour but de combler cet écart, sont devenues maintenant un rituel, et parfois, sont perçus comme masquant les faiblesses inhérentes au Conseil. Des questions ont également été soulevées quant à savoir si ces débats qui relèvent plutôt de mandats d'autres organes aident le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de base, et aussi si une coopération entre le Conseil et les autres organes de l'ONU, tel que le prévoit la Charte, n'aurait pas mieux servi ces mêmes objectifs.

Pendant l'année écoulée, le monde a été le témoin du rôle historique joué par l'ONU pour que le Timor-Leste devienne une nation indépendante, aboutissant ainsi à son admission en tant que le tout nouveau Membre de l'Organisation. Le travail accompli par le Conseil afin de faciliter ce processus est tout à fait apprécié. De la même manière, le rôle qu'il a joué pour unir la quasi-totalité du monde dans la lutte contre le terrorisme à la suite des événements horribles du 11 septembre 2001 est sans précédent.

En tant que pays fournisseur de contingents, le Népal se félicite également du rôle positif joué par le Conseil pour trouver les moyens de renforcer la collaboration entre les pays fournisseurs de contingents et les membres du Conseil, notamment dans le cadre de l'esprit tripartite. Nous comprenons l'importance et

l'effet que cette collaboration peut avoir dans le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et nous encourageons le Conseil à rechercher des voies et des moyens supplémentaires susceptibles d'enrichir et de renforcer plus avant cette collaboration en l'institutionnalisant.

L'innovation introduite par le Conseil de sécurité en dépêchant ses propres missions sur le terrain a sans doute grandement contribué à ce que son processus de prise de décisions reflète plus exactement les réalités existant sur le terrain. Néanmoins, il faut qu'un sens d'équité et de justice sous-tende ces missions. Un traitement équilibré de toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies, où qu'elles se trouvent, est un objectif que le Conseil devrait essayer d'atteindre à l'avenir.

La question de la réforme de la structure du Conseil, y compris le droit de veto, est l'une des questions les plus anciennes de ces dernières années. Dans ses travaux, le Conseil ne peut traduire les aspirations de ses membres qu'à la condition expresse qu'il se considère comme un organe représentatif dans la situation actuelle. Le Secrétaire général s'est fait l'écho des points de vue et des sentiments exprimés par les membres lorsqu'il a affirmé qu'aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne sera complète sans une réforme du Conseil. Concernant cette question, les points de vue et les positions du Népal, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, sont fort bien connus et bien établis, et nous sommes favorables à une augmentation du nombre des membres du Conseil fondée sur un consensus auquel on peut se rallier.

Dans l'ensemble, nous croyons que le Conseil réformé serait plus démocratique, plus transparent, plus représentatif et plus comptable de ses décisions qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Enfin, au cours des deux dernières journées de ce débat, nous avons entendu nombre de propositions sur l'ampleur de la réforme tant la structure que pour le fonctionnement du Conseil. Le processus de réforme a commencé et le Conseil a montré qu'il ne fait pas entièrement fi des recommandations fort utiles de l'ensemble des Membres.

À ce stade, je voudrais remercier de nouveau les membres du Conseil de leur précieuse contribution aux travaux du Conseil, notamment l'établissement du présent rapport annuel.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation félicite également l'Allemagne, l'Angola, le Chili, l'Espagne et le Pakistan et de leur élection au Conseil en tant que membres non permanents pour le prochain mandat. Comme la réforme est un processus continu, nous espérons et croyons que les nouveaux membres du Conseil oeuvreront sans tarder à rendre le Conseil plus réceptif aux attentes des États Membres au cours de leur mandat.

M. Bennouna (Maroc) : Avant d'en arriver au sujet de notre débat, je tiens à présenter les condoléances du Maroc à l'Indonésie et à toutes les familles des victimes du grave attentat terroriste qui s'est produit à Bali il y a quelques jours de cela. Le Royaume du Maroc condamne et combat le terrorisme sous toutes ses formes, et d'où qu'il vienne.

Nous tenons tout d'abord à féliciter le Conseil de sécurité pour la nouvelle présentation de son rapport à l'Assemblée générale, faite par notre collègue, l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou du Cameroun. Nous nous devons aussi de rappeler, à cette occasion, la contribution très positive de l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour, qui a permis de réduire le rapport en volume et de le rendre beaucoup plus facile d'accès.

Aux termes de la Charte, le Conseil est chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il agit à ce titre en notre nom à tous, États Membres. C'est pour cela que le rapport du Conseil sur ses activités nous interpelle tous directement.

Parmi les questions traitées dans ce rapport, certaines concernent des crises qui menacent la paix et la sécurité internationales et qui ont donné lieu à des actions du Conseil au titre du Chapitre VII de la Charte. Bien entendu, nous sommes tous tenus par les décisions adoptées à ce titre, et le Royaume du Maroc, en particulier, soucieux du respect de la légalité internationale, entend s'y conformer scrupuleusement. D'autres questions sont relatives à des différends dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil, au titre du Chapitre VI de la Charte, est habilité à recommander – il s'agit là de recommandations – les processus de règlement pacifique qu'il estime appropriés.

Le plus souvent, une fois la paix consolidée dans une région du monde, au travers de la conclusion d'un

cessez-le-feu garanti par une force de maintien de la paix, le Conseil encourage la négociation entre les États ou les parties concernées pour parvenir à un règlement définitif et durable. La dimension régionale est souvent mise en exergue par le Conseil, comme cela a été le cas pour l'Afrique de l'Ouest puisqu'il s'est agi de rapprocher les pays du fleuve Mano. S. M. le Roi Mohammed VI a apporté sa contribution personnelle à cet effet en réunissant en février 2002, c'est-à-dire au début de cette année, un sommet des trois chefs d'État de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone. La diplomatie marocaine oeuvre actuellement pour créer les conditions favorables à la tenue, et nous l'espérons, dans les plus brefs délais, d'un second sommet afin de renforcer la coopération régionale en faveur de la paix dans la région de l'Afrique de l'Ouest, qui malheureusement a été endeuillée ces derniers temps par les graves combats intervenus dans le pays frère de la Côte d'Ivoire.

Nous tenons à relever également toute l'attention qui est portée désormais par le Conseil de sécurité aux questions humanitaires, qu'il s'agisse de la volonté de réduire l'impact des sanctions économiques sur les populations civiles au travers de ce qu'on a appelé le concept de sanctions intelligentes, ou qu'il s'agisse des secours et de l'assistance qui est fournie aux populations dans les pays en conflit, ou enfin de la nécessité d'alléger le sort des réfugiés, de leur rendre leur liberté de s'installer dans les lieux de leur choix, et de l'obligation qui s'impose aux parties à un différend de respecter les droits fondamentaux de la personne humaine et de libérer sans délai tous les prisonniers qu'ils détiennent.

La paix doit bénéficier immédiatement aux personnes en cause, qui doivent en ressentir les effets positifs, ce qui les amènera à contribuer à sa consolidation. C'est pour cela que les aspects humanitaires du maintien de la paix sont à nos yeux essentiels, et nous nous félicitons de l'importance qui leur est accordée désormais par le Conseil. Nous espérons vivement que la communauté internationale apportera un fort soutien à l'Angola pour lui permettre de faire face aux problèmes humanitaires qui ont été mis à jour, sous nos yeux à travers les médias en tout cas, après le règlement durable du conflit en Angola.

Il est important qu'à l'occasion de l'examen de ce rapport du Conseil de sécurité un dialogue s'engage entre l'Assemblée et le Conseil. Mais il importe aussi que la répartition des compétences entre ces deux

organes, telle que prévue par la Charte, soit pleinement respectée. Il y va de l'équilibre général de l'Organisation.

C'est l'occasion aussi pour la délégation marocaine de souligner que nous apprécions la volonté de transparence du Conseil et les efforts qui ont été faits pour associer au processus de décision les pays fournisseurs de contingents dont nous sommes, aux forces de maintien de la paix.

En ce qui concerne maintenant la réforme du Conseil qui est évoquée constamment tout en restant, si je puis dire, comme le monstre du Loch Ness, insaisissable, nous nous contenterons de rappeler que nous ne sommes pas favorables à une extension du droit de veto, car ce serait simplement accroître les difficultés inhérentes à la gestion déjà très complexe de ce droit au sein du Conseil. L'essentiel, dans la mesure ou toute révision de la Charte dépend de l'accord des cinq membres permanents, est d'éviter un abus de l'usage du veto.

Par contre, on pourrait envisager de revoir la liste des membres élus pour tenir compte de l'évolution intervenue dans le nombre et la structure des États Membres depuis la création de notre Organisation. Il y a eu déjà bien sûr une première révision qui a porté le nombre des membres de 11 à 15. On pourrait envisager de nouveau un changement dans la structure et la composition de ces pays membres élus. Ceci étant, il ne nous semble pas qu'une réforme du Conseil puisse intervenir sans s'insérer dans une vision d'ensemble de la nouvelle architecture des Nations Unies, nouvelle architecture nécessaire pour renforcer l'efficacité de l'Organisation.

Pour terminer, je dirai que l'ONU est un forum indispensable dans notre monde actuel, mais qu'il nous appartient aussi de la revitaliser pour renforcer les forces de vie face à celles de la terreur et de la destruction.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord transmettre au peuple et au Gouvernement indonésien l'expression de la sympathie et des vives condoléances de mon gouvernement à l'occasion de la terrible perte qu'ils viennent de subir dans le récent attentat terroriste qui les a frappés. Nous sommes également de tout coeur avec les États qui ont perdu des ressortissants dans cet horrible attentat.

Comme le Représentant permanent adjoint de l'Irlande tout à l'heure, j'aimerais reprendre et filer la métaphore que nous a proposée l'Ambassadeur Mahbubani afin d'illustrer notre position nationale vis-à-vis du travail du Conseil de sécurité. Nous continuons de courir parallèlement au train en marche, d'où, à l'occasion, on nous tient au courant de la situation, d'une fenêtre. Parfois, lorsque la fenêtre s'ouvre encore plus grand, on nous demande notre avis sur ce qu'il faudrait faire dans le train. Vu le nombre de ceux qui courent avec nous et le fait que la plupart d'entre eux ont les jambes plus longues que nous, nous n'envisageons même pas d'essayer de nous accrocher au train, espérant que ceux qui courent avec nous aujourd'hui n'oublieront pas les autres, comme nous, demain, lorsqu'ils auront réussi à prendre le train en marche. Devant notre peuple, nous appelons le train « notre train », avec un sentiment mélangé de fierté et parfois d'imposture.

Pour la majorité des gens, le Conseil de sécurité est synonyme d'ONU. Beaucoup de gens en dehors de cette enceinte soit ne savent pas tout ce qui compose cette Organisation en dehors du Conseil soit ne comprennent pas tout à fait pourquoi les États attachent tant d'importance au travail de l'ONU alors qu'ils ne peuvent pas participer activement à la prise de ses décisions les plus importantes. Face à cette situation, nous devons oeuvrer à deux objectifs : accroître l'actualité de l'Assemblée générale et veiller à ce que le travail du Conseil bénéficie du ferme soutien de l'ensemble de la communauté internationale. C'est la seule façon d'assurer à long terme la crédibilité et la légitimité politique du Conseil. Cette légitimité s'enracine précisément ici, dans cette salle, où convergent les États pour poursuivre ensemble les objectifs de la Charte. Ces deux objectifs coïncident en l'occurrence dans le débat qui est sur le point de se clore.

Le caractère comptable du Conseil face à l'ensemble des Membres est l'un des facteurs les plus importants si l'on veut assurer à long terme la crédibilité et la légitimité du Conseil. Voilà pourquoi ce débat est si brûlant et pourquoi nous apprécions que le Conseil ait décidé d'étudier ce qui ressortira de ce débat pour envisager la suite des améliorations à apporter. Toutefois, le Conseil ne peut pas être seulement comptable devant les Membres que lors d'un seul exercice annuel, surtout si l'on considère le nombre des questions dont le Conseil est saisi et le

caractère particulièrement névralgique de beaucoup d'entre elles. Si l'on veut vraiment que le Conseil agisse au nom de tous les États Membres, il doit instaurer avec eux une interaction constante, et tout particulièrement pour les questions les plus délicates.

Lorsque le Conseil de sécurité a tenu les débats qui ont finalement abouti à l'adoption de la résolution 1422 (2002), par exemple, il s'est trouvé dans la situation paradoxale de se prononcer sur ce qui était en fait du ressort d'un autre groupe de représentation : l'Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale. Il est important donc que le Conseil écoute les États parties, ainsi que chacun des États Membres de l'Organisation, étant donné les incidences potentielles importantes de ces débats sur les fonctions et les pouvoirs du Conseil.

C'est l'occasion de nous féliciter de l'organisation du débat public sur la situation en Iraq, qui se tient depuis ce matin au Conseil. L'action du Conseil sur cette question ne sera crédible que s'il jouit de l'appui politique le plus large de l'ensemble des États Membres.

Ces débats publics sont donc importants et ils se sont multipliés au fil des ans. Malgré cette importance, cependant, nous aimerions savoir s'il serait possible d'avoir plus de séances interactives permettant la participation des États Membres non membres du Conseil. Une plus grande interaction serait certainement bien utile, même si nous sommes conscients des limites de cette formule. Le débat annuel sur le sujet à l'examen pourrait toutefois être une bonne occasion d'en tester le fonctionnement, avec par exemple un système de table ronde qui permettrait aux membres du Conseil de présenter le rapport annuel et d'engager un dialogue avec les autres États Membres autour des questions soulevées par le rapport. Nous sommes conscients de l'intérêt considérable que susciterait une telle initiative et de la charge de travail subséquente que cela représenterait pour le Conseil, comme de la charge budgétaire supplémentaire pour l'ONU – guère plus importante, toutefois, que celle des 12 heures de débat que nous sommes sur le point de conclure. Ce serait probablement un apport très important pour le travail actuel du Conseil, dont cela permettrait en outre d'améliorer l'image et les résultats. La « concurrence cordiale » dont on a parlé entre le Conseil et l'Assemblée est inévitable et saine jusqu'à un certain point, du moment qu'elle s'appuie

sur le principe bien compris de l'interdépendance des deux organes.

Nous sommes très reconnaissants aux délégations qui sont à l'origine des changements notables apportés au rapport du Conseil de sécurité de cette année. Ces modifications sont des pas importants vers l'interaction souhaitable, et nécessaire, entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous espérons qu'on pourra faire davantage encore et que le Conseil s'attachera avec une commune détermination à régler les problèmes de transparence, de crédibilité et d'efficacité.

À la veille du dixième anniversaire de la mise en place du Groupe de travail à composition non limitée, l'heure n'est guère aux célébrations. Il y a toutefois quelques aspects positifs. Nombre des améliorations apportées aux méthodes de travail du Conseil émanent directement ou indirectement du travail effectué par le Groupe de travail. Ces changements préparent le terrain pour la réforme globale dont nous discutons depuis si longtemps. Mais les étapes du chemin ne sont pas la destination.

Tout le monde s'accordera à dire que le Conseil ne reflète plus les réalités actuelles. Si sa composition continue de n'être qu'un rappel d'une situation ancienne, sa crédibilité ne pourra que diminuer. Les débats au sein du Groupe de travail sont très complexes. En fin de compte, elles se résument toutefois à un fait simple : la question du veto, qui est au coeur de toute réforme globale. Tout progrès futur dépendra donc de l'existence ou non d'une volonté politique de renforcer la légitimité du Conseil.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points 11 et 40 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note du rapport du Conseil de sécurité publié sous la cote A/57/2 et de son correctif 1 publié uniquement dans les langues chinoise, anglaise et espagnole?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :
Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen des points 11 et 40 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.